

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

1. La troisième session de la Conférence des Ministres du Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), s'est tenue à Accra au Ghana, le 18 décembre 2009, suite à la quatrième réunion du Comité Consultatif de Coordination (CCC) tenue les 16 et 17 décembre 2009.
2. Le Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, le Vice Ministre chargé de la pêche de la République du Ghana et les représentants des Ministres en charge des pêches de la République du Bénin, de la République Fédérale du Nigeria et de la République Togolaise ont pris part à la session. La République du Liberia n'a pas pu prendre part aux travaux de la session.
3. Des représentants du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), du Programme Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée (GCLME), du Bureau du Programme Marin pour l'Afrique de l'Ouest de WWF et de la composante Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique (FAO/World Fish Centre), ainsi que des personnes-ressources ont assisté à la session ministérielle en qualité d'observateurs. La liste des participants est jointe en annexe 2.

I- Cérémonie d'ouverture

4. La cérémonie d'ouverture et les travaux de la session de la Conférence des Ministres ont été présidés par son Excellence Dr. DOUATI Alphonse, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Ministres du CPCO.
5. Son excellence Nii Amasah NAMOALE, Vice Ministre chargé de la pêche de la République du Ghana a, dans son message de bienvenue, souligné la forte demande de poisson au moment où on assiste à une surexploitation des ressources halieutiques et à l'augmentation du nombre de personnes dépendant du secteur des pêches. Il a ensuite noté les espoirs fondés par les acteurs du secteur sur le Comité pour faire face aux défis. Le Vice Ministre a suggéré d'inclure, dans le Plan d'action stratégique du CPCO en préparation, des programmes permettant d'augmenter substantiellement la contribution du secteur de la pêche aux économies nationales, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Le discours de bienvenue du Vice Ministre est présenté en annexe 3.
6. Dr. DOUATI Alphonse a exprimé sa gratitude au Gouvernement Ghanéen pour avoir accepté d'abriter la troisième session ordinaire de la Conférence des Ministres et pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations participantes. Il a rappelé les raisons ayant conduit à la création du Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), notamment le besoin de faire face aux défis communs d'une gestion durable des ressources halieutiques pour l'amélioration des conditions de vie des communautés de pêche. Il a particulièrement insisté sur la pêche illicite, non déclarée, non réglementée, un des défis majeurs représentant des pertes mondiales annuelles estimées entre 10 et 23 milliards US\$, soit entre 11 et 26 millions de tonnes de poissons. Après avoir adressé ses remerciements au royaume de Suède et à la FAO pour leur appui régulier, Dr DOUATI a souhaité plein succès aux travaux qu'il a déclarés ouverts. L'allocution d'ouverture du Président en exercice de la Conférence des Ministres du CPCO est présentée en annexe 4.

II- Adoption de l'ordre du jour

7. L'ordre du jour de la Conférence, adopté à l'unanimité, est joint en annexe 1.

III- Rapport du programme de travail 2009

8. Le Secrétaire Général du CPCO a rappelé les activités programmées pour 2009 et a présenté leur niveau de réalisation et les conclusions ou recommandations pour leur poursuite. Il a ainsi informé la réunion des tournées effectuées dans les différents Etats membres pour accélérer la sensibilisation des autorités en vue de relancer les dossiers en suspens. Le Secrétaire Général a également fourni des informations sur les visites effectuées auprès des Organisations sous-régionales, notamment la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR) et le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), qui ont permis de renforcer la collaboration pour des échanges d'informations et d'expériences.

9. La Conférence a ensuite été informée de la participation du CPCO aux différentes rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des pêches, programmes et projets, notamment : (i) la première réunion technique de planification de la Conférence des Ministres Africains des Pêches et de l'Aquaculture (CAMFA), (ii) la première réunion du Comité régional de pilotage du projet Approche Ecosystémique dans la Pêche (EAF) - Nansen pour la zone du Grand écosystème marin du Courant de Guinée, (iii) l'atelier d'évaluation et de planification des activités du Projet ACPFISH II et (iv) la troisième session du Comité Consultatif Régional du partenariat stratégique du fonds d'investissement à l'appui des pêches durables en Afrique.

10. Le Secrétaire Général a également informé les Ministres sur la poursuite de la formalisation des relations de coopération avec les institutions régionales, les organes de pêche, les programmes et projets de la région dont l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Programme Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée (GCLME), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bureau du programme marin pour l'Afrique de l'Ouest d WWF, et sur la recherche de financement auprès de la Banque Mondiale, de l'UEMOA et du GCLME.

11. La Conférence a été ensuite informée de l'état d'avancement des activités relatives au suivi et à la mise en œuvre des recommandations de la deuxième Conférence Ministérielle ainsi que sur les autres initiatives prises en liaison avec des partenaires techniques et financiers pour le développement de partenariats stratégiques.

12. Enfin, le Secrétaire Général a fait un aperçu de la mobilisation des appuis financiers précédemment identifiés pour la mise en œuvre des activités avant de mentionner les contraintes majeures rencontrées et de formuler des approches de solutions.

13. Le travail accompli par le Secrétariat et les efforts consentis dans le cadre de l'exécution de sa mission, en dépit des contraintes financières relevées, ont été fortement appréciés par la Conférence des Ministres. Des félicitations et encouragements lui ont été ainsi adressés par la Conférence.

14. La Conférence a été informée de l'adoption récente par la Conférence de la FAO de l'Accord relatif aux mesures de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et combattre la pêche INN qui reste à présent ouvert pour signature par les pays membres de la FAO dont ceux de la sous-région.

15. La Conférence a été également informée des activités prévues par l'UEMOA en 2010 dans le cadre de son programme triennal, à savoir (i) la définition d'une stratégie régionale de négociation des accords de pêche avec les pays tiers, et (ii) la définition d'un programme d'appui en faveur du suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches. Le Secrétariat a été invité à initier le développement de synergies et de partenariats durables avec l'UEMOA et les autres projets/programmes intervenant dans la zone du CPCO au bénéfice des pays membres. Ces derniers sont également invités à informer,

en temps opportun, le Secrétariat sur les activités menées par des projets/programmes régionaux sur leur territoire.

16. La Conférence a pris bonne note de l'engagement du Ghana à poursuivre son appui logistique au Secrétariat et à faire aboutir le processus de l'accord de siège au plus tard au courant du premier trimestre 2010 afin de faciliter la mise en œuvre des activités du CPCO.

17. La Conférence a accueilli favorablement le renouvellement de l'engagement du Nigeria à fournir au Secrétariat une contribution volontaire comprenant un Expert et des équipements complémentaires (véhicule, ordinateur) ainsi qu'à procéder au règlement de ses arriérés de contribution en 2010.

18. La Conférence a été informée de la mise en place effective de la Direction des pêches et de l'aquaculture au Togo et la nomination d'un Responsable depuis mai 2009. Le Togo a également renouvelé son engagement à contribuer régulièrement au fonctionnement du Comité, le paiement de la contribution pour 2009 étant en cours.

19. Les pays membres ont décidé de respecter leurs engagements notamment en s'acquittant des contributions annuelles obligatoires, comme stipulé dans la Convention, en plus des contributions volontaires comme la prise en charge du salaire de tout personnel, la mise à disposition de locaux, d'équipements pour le Secrétariat. Chacun des pays membres présents s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires pour procéder au règlement en urgence des arriérés de sa contribution obligatoire et de mettre en place des mécanismes devant faciliter le versement régulier de cette contribution.

20. La Conférence a fortement apprécié l'approbation par la FAO du TCP relatif à la préparation d'un Plan d'action stratégique (PAS) et d'un Programme de mise en œuvre de ce PAS d'un montant de 220.000 US\$. Cela permettra au CPCO de disposer d'une feuille de route pour les 10 prochaines années (2010-2020) et d'organiser une table ronde des bailleurs de fonds. Dans ce cadre, le Secrétaire Général a été instruit d'impliquer le sous-groupe SCS du CPCO dans les réflexions sur le plan d'action pour lutter contre la pêche INN et a été invité à exploiter les informations disponibles dans la revue des pêches effectuée par le Bureau sous-régional de la FAO dans chacun des 15 pays couverts.

21. La Conférence a saisi cette opportunité pour renouveler ses remerciements à la FAO et aux autres partenaires, particulièrement l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) pour l'appui régulier apporté au Secrétariat du CPCO. Elle sollicite la continuation de cet appui au CPCO et recommande aux pays membres de concrétiser leurs engagements pour justifier un tel appui..

22. Le Programme GLCME a informé la Conférence sur ses objectifs et les activités récemment développées dans la région, notamment l'élaboration de plans nationaux d'aménagement des pêcheries pour tous les pays et la préparation de plans d'actions nationaux qui intégreront toutes les composantes du Programme et tous les plans existants comme les plans nationaux de biodiversité, les plans d'aménagement des pêcheries, etc. Il a été précisé que les activités prévues pour la composante pêche pour 2010 comprennent entre autres, la formation pour l'utilisation du modèle ECOPATH, l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries pour chaque pays et l'organisation de campagnes de chalutage avec le bateau NANSEN pour la région sud du Grand Ecosystème Marin (Angola, République Démocratique du Congo - RDC et Congo). La Conférence a été également informée de l'intégration d'une composante très détaillée sur la pêche dans le Plan d'action stratégique de GLCME. Compte tenu de l'importance de l'évaluation des stocks dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries, la Conférence a recommandé que l'activité

relative aux campagnes de chalutage soit étendue à l'ensemble des 16 pays membres du GLCME. La Conférence a noté la disponibilité du GLCME à collaborer étroitement avec le CPCO et a instruit le Secrétaire Général à poursuivre les discussions avec la Coordination régionale de ce projet pour la signature d'un Protocole d'accord de coopération comme souhaité.

23. Pour rendre opérationnel le site web du CPCO, les pays membres s'engagent à prendre les dispositions nécessaires pour qu'il soit alimenté et régulièrement consulté.

24. Les Ministres ont pris bonne note de la formalisation du partenariat avec le Bureau du Programme Marin pour l'Afrique de l'Ouest de WWF par la signature d'un Protocole d'Accord qui comprend sept axes prioritaires de coopération. Ils instruisent le Secrétariat de saisir cette opportunité pour d'une part, tirer profit de la riche expérience de WWF dans la région notamment en impliquant très tôt les organisations de producteurs dans le Comité, et d'autre part, étendre ce partenariat à d'autres projets/programmes intervenant dans la sous-région.

25. La version amendée et adoptée du rapport du programme de travail 2009 est jointe en annexe 3.

IV- Rapport du consultant sur l'élaboration du Plan d'action régional de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN)

26. Le consultant a d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit la préparation du Plan d'action régional de lutte contre la pêche INN, la définition de la pêche INN, l'espace d'influence du CPCO, les exigences du plan d'action international INN, les responsabilités de l'Etat côtier et celles de l'Etat du port. Il a ensuite procédé à une analyse des atouts et des faiblesses des pays en matière de lutte contre la pêche INN avant de proposer des solutions aux plans national et régional pour développer une coopération régionale.

27. La Conférence a apprécié la qualité du travail fourni et adressé ses félicitations au consultant. Elle juge pertinentes les différentes actions stratégiques retenues pour combattre de façon durable la pêche INN dans la région. La Conférence des Ministres considère que les actions relatives à : l'introduction et à la généralisation de la licence et du droit d'accès, l'établissement des registres nationaux et régionaux, l'harmonisation et l'actualisation des législations et politiques de pêche, le renforcement des systèmes nationaux de SCS, l'état des lieux des ressources naturelles ainsi que le renforcement du CPCO et de son mandat sur la base des dispositions de l'Accord des Nations Unies de 1995 relatif aux stocks chevauchants et grands migrants sont prioritaires pour le CPCO.

28. Les Ministres ont été informés sur le processus de finalisation du Plan d'action. Pour faciliter l'opérationnalisation de ce Plan d'action, les Ministres instruisent le Secrétariat du CPCO d'initier la préparation d'un plan de mise en œuvre (financement et dispositions réglementaires pour la constitution des registres de navires), et d'engager le processus d'appropriation du plan d'action régional INN par les différents pays à travers le Groupe de travail du CPCO sur la lutte contre la pêche INN. Une fois le processus de finalisation bouclé, le plan d'action sera soumis à la prochaine Conférence Ministérielle pour adoption.

V- Examen et adoption du programme annuel d'activités 2010

29. Le programme d'activités 2010 du Secrétariat général a été présenté. Au regard des moyens matériels et humains disponibles, la Conférence considère ce programme ambitieux. Instruction a été donnée au Secrétariat de se concentrer sur les activités prioritaires du Comité y compris la préparation du PAS, la finalisation du Plan d'action régional pour lutter contre la pêche INN et le suivi de l'activité relative à la signature de l'accord de siège.

30. Le programme des activités pour 2010, amendé a été adopté et joint en annexe 4.

VI- Examen et adoption du budget 2010

31. Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre des activités programmées pour 2010, présenté par le secrétariat a été adopté après amendements.

32. Le budget, arrêté à 430.000 US\$ avec une contribution de 260.000 US\$ (60%) des projets d'appui au Comité financés par ASDI, FAO et PAF-NEPAD est joint en annexe 5.

33. Les Ministres s'engagent à nouveau à procéder au paiement des contributions annuelles pour 2009 (32.250 US\$ par pays) et des arriérés de 2008 (37.250 US\$ par pays) pour assurer un fonctionnement correct du Secrétariat.

VII- Présentations thématiques

34. Le plan d'action du CPCO pour le suivi des migrations a été présenté par le consultant qui avait effectué l'étude sur les migrations des pêcheurs dans la sous-région. Trois actions stratégiques ont été identifiées pour 2010 pour gérer les migrations dans la sous-région : (i) identification des pêcheurs migrants étrangers ; (ii) suivi et encadrement du mouvement des pêcheurs migrants étrangers et de leurs équipements de pêche ; et (iii) élaboration et mise en application des mesures d'intégration des pêcheurs migrants étrangers dans les organisations professionnelles des pays d'accueil. Le Secrétariat du CPCO a été instruit de veiller à ce que son programme de travail pour 2010 intègre les actions retenues pour cette thématique.

35. La Composante Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique (FAO/World Fish Centre) a informé la réunion sur les résultats de l'étude menée en 2008 et 2009, le long du Corridor Abidjan - Lagos, sur la migration/mobilité et le VIH/SIDA. L'étude visait à analyser comment les services et stratégies existantes dans chaque pays pourront contribuer à la mise en œuvre de la réponse « licence + » dans la pêche maritime (réponse régionale visant les groupes mobiles et migrants) et à proposer l'ancrage institutionnel de la prise en charge de ces groupes cibles. Un mécanisme de prise en charge des pêcheurs marins et mobiles dans la lutte contre le VIH/SIDA dans cinq pays membres du CPCO (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo), a été élaboré. Les objectifs recherchés à travers ce mécanisme à savoir changer le comportement, contribuer à la réduction de la prévalence et augmenter le dépistage en couple, seront atteints grâce à l'ancrage institutionnel tant au niveau national (pays concernés, réponse nationale) que régional (CPCO ; partie corridor Lagos - Abidjan). Les Ministres instruisent le Secrétariat du CPCO à participer effectivement au processus de recherche de financement et de mise en œuvre du projet pilote « Licence + » dans 2 pays (qui seront choisis sur des critères objectifs) destiné à tester ce mécanisme.

36. Le Bureau du Programme Marin pour l'Afrique de l'Ouest du WWF a fait une communication sur les impacts et l'adaptation aux changements climatiques dans les pêches en s'appuyant sur les expériences en cours dans l'écorégion marine d'Afrique de l'Ouest (WAMER). Il s'agit d'un outil de plaidoyer pour sensibiliser les décideurs publics sur la question relative aux changements climatiques ainsi que sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de la pêche. Les Ministres ont donné instruction au Secrétariat du CPCO d'initier des réflexions sur les initiatives à développer dans la région pour aborder cette question pertinente sur la base des expériences en cours dans la région couverte par la CSRP.

VIII- Déclaration d'Accra sur la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

37. Pour soutenir le processus de finalisation du plan d'action de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région du CPCO et marquer la volonté politique des Etats membres de lutter contre ce fléau, les Ministres ont adopté une déclaration dite « Déclaration d'Accra sur la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée », jointe en annexe 6.

IX- Déclarations des Chefs de délégation

38. Les représentants de la République du Bénin et de la République Togolaise ont fait chacun une déclaration pour faire part de leur appréciation du Comité et renouveler leurs engagements à le soutenir. Les déclarations sont jointes en annexe 7.

X- Formation du bureau

39. Conformément à la Convention du Comité, les pays suivants ont été élus à l'unanimité :

- Présidence : Ghana
- Vice Présidence : Liberia.

XI- Questions diverses

40. La Conférence des Ministres a pris bonne note des informations suivantes :

- Signature de l'Accord de siège au Maroc pour la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'Atlantique (COMHAFAT) entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Président en exercice, son Excellence DOUATI Alphonse, Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la Côte d'Ivoire ;
- Signature d'un Protocole d'accord entre la COMHAFAT et l'Agence Japonaise de coopération en matière de pêche (OFCE), ce qui permettra à la COMHAFAT de disposer d'un financement annuel pour réaliser ses activités ;
- Organisation de la réunion du Comité scientifique du COPACE en mars 2010 à Accra et de la session du COPACE en octobre 2010 au Maroc ;
- Tenue de la réunion des Ministres en charge des pêches en Afrique en mars 2010 en Gambie, à l'initiative de l'Union Africaine et du NEPAD.

XII- Lieu et date de la prochaine session

41. Conformément à la Convention du Comité, la Conférence des Ministres a enregistré que la quatrième session sera organisée au Liberia en 2010. La date sera précisée ultérieurement, en concertation entre la Présidence de la Conférence des Ministres et le pays organisateur. Le Secrétaire Général du CPCO a été mandaté pour effectuer le déplacement à Monrovia en vue d'informer officiellement les Autorités Libériennes.

XIII- Adoption du rapport

42. La Conférence a adopté le présent rapport le 18 décembre 2009.

XIV- Clôture de la réunion

43. Les Ministres ont remercié les Autorités de la République du Ghana pour les dispositions prises pour le bon déroulement des travaux de cette session.

Annexe 1 : Ordre du jour de la session de la Conférence des Ministres

Vendredi 18 Décembre 2009

8:00 - 9:00 Enregistrement

9:00 - 10:00 Cérémonie d'ouverture

1. Allocutions

- Discours de bienvenue du Ministre Ghanéen en charge des pêches
- Discours du Président en exercice de la Conférence des Ministres

2. Photo de groupe

10:30 - 10:30 Cocktail

10:00 - 13:00 Réunion des Ministres

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Examen et Adoption du rapport de la réunion des Experts
3. Examen et Adoption du Programme de travail 2010
4. Examen et Adoption du Budget 2010
5. Présentations thématiques (Migration et VIH/SIDA)
6. Adoption de la Déclaration d' Accra sur la lutte contre la pêche illégale

13: 00 – 14:30 Pause déjeuner

14:30 – 15:30 Réunion des Ministres (suite)

1. Déclarations des Chefs de Délégations
2. Formation du Bureau de la Conférence
3. Questions diverses
4. Lieu et date of de la prochaine session de la Conférence Ministérielle

18:00 Cérémonie de clôture

1. Adoption du rapport de la réunion
3. Discours du Président de la Conférence des Ministres.

Annexe 2 : Liste des participants

**Third Ordinary Session of the Ministerial Conference
Fisheries Committee for the West Central Gulf of Guinea (FCWC)
Troisième Session Ordinaire de la Conférence des Ministres
du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO)**

**18 December/Décembre 2009
Accra, Ghana**

List of Participants/Liste des participants

BENIN

Denagnon Luc GNITASSOUN
Directeur Adjoint des pêches
Direction des Pêches
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la
Pêche - MAEP
01 BP 383 Cotonou
Tel: + 229 21 33 15 51/98219686
Fax: + 229 21 33 96 56
Email: gnitassounluc@yahoo.fr

COTE D'IVOIRE

Alphonse DOUATI
Ministre de la Production Animale et des
Ressources Halieutiques
BP V 19 Abidjan
Abidjan

Anvra Johnson DJOBO
Directeur des Ressources Halieutiques
Ministère de la Production Animale et des
Ressources Halieutiques
BP V 19 Abidjan
Tel: +225 21 35 61 69/21 25 67 27
Fax: +225 21 35 04 09
Email: jeanson_7@hotmail.com

Isidore BAGROU
Directeur de la Coopération et des Affaires
Juridiques
Ministère de la Production Animale et des
Ressources Halieutiques
BP V 19 Abidjan
Tel: +225 07 09 17 70
Fax: +225 20 32 01 50
Email: bagrouisidore@yahoo.fr

GHANA

Nii Amasah NAMOAÇE
Deputy Minister in charge of Fisheries
Ministry of Food and Agriculture
PO Box GP 630
Accra
Tel: + 233 21 67 51 44/20 816 3412
Fax: + 233 21 67 51 46

Samuel QUAATEY
Director of Fisheries
Minister of Food and Agriculture
PO Box GP 630 Accra
Tel: + 233 21 67 51 44/20 816 3412
Fax: + 233 21 67 51 46
Email: samquaatey@yahoo.com

George HUTCHFUL
Deputy Director
Minister of Food and Agriculture
Directorate of Fisheries
PO Box GP 630 Accra
Tel: +233 244 160 621
Email: george76@hotmail.com

Setor AVOKE
Fisheries Commission
Head MCS Division
PO Box GP 630 Accra
Tel: +233 20 818 7159
Email: setoavoke@yahoo.co.uk

Paul BANNERMAN
Minister of Food and Agriculture
Directorate of Fisheries
PO Box GP 630 Accra

Patricia MARKWEI
Deputy Director
Fisheries Commission
PO Box GP 630 Accra
Tel: +233 244 27 27 91
Email: patmark3@yahoo.com

Alexander Adu-Antwi
Assistant Fisheries Officer
Ministry of Food and Agriculture
Fisheries Commission
PO Box GP 630
Accra
Tel: +233 244 96 45 24

NIGERIA

Frederick F. ADEYEMI
Director
Federal Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and Water Resources
PMB 135 Area 11
Garki Abuja
Tel : + 234 7032902444/8056149224
Email: adeyemifisher@yahoo.com

TOGO

Domtani ALI
Directeur des Pêches et de l'Aquaculture
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la
Pêche
DPA BP 4041 Lomé
Tel: +228 221 34 70/900 60 11
Fax: +228 221 60 33/221 36 45
Email: domtania@yahoo.fr

IGCC/GCLME

Stephen Donkor
Executive Secretary/Regional Coordinator
Interim Guinea Current Commission
No. 5 Bronz Tito Avenue
PMB CT 324
Cantonments, Accra
Tel: +233 20 525 5570
Email: s.donkor@unido.org

Napoleon GBOLONYO
Administrative Officer
IGCC/GCLME
No. 5 Bronz Tito Avenue
PMB CT 324
Cantonments, Accra

Tel: +233 21 78 12 25/244 52 42 98
Email: gbolonyo@yahoo.com /
n.gbolonyo@unido.org

FCWC/CPCO

Seraphin Nadjé Dedi
Secretary General
Fisheries Committee for the West Central Gulf
of Guinea (FCWC)
Tema, Ghana
Tel: +233 207586321
Email: sdedi.nadje@yahoo.fr

CONSULTANTS

Cathérine Kossiba HOUNKPE
Consultante
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la
Pêche
01 BP 2900 Cotonou, Bénin
Tel: +229 21 33 18 31/33 15 51/90016102
Fax: + 229 33 59 96
Email: c_hounwanou@yahoo.fr

Katrien HOLVOET
Consultante/Coordinatrice
Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique
01 BP 1396 Cotonou, Benin
Tel: +229 95 84 46 44
Email: khovoet@hotmail.com /
katrien.holvoet@fao.org

Moustapha KEBE
Consultant FAO
67 Cité ISRA Bel Air
Dakar, Sénégal
Tel: +221 77 569 3181
Email: kebe_tapha@yahoo.fr /
tapha.kebe@orange.sn

Cherif Ould TOUEILIB
Consultant
PDG BEAC SARL
Bureau Etudes Assistance Conseils – BEAC
Nouakchott, Mauritanie
Tel: +222 630 3677/222 630 2760
Fax: + 222 521 7877
Email: toueilib1959@yahoo.fr /
Beac116@yahoo.fr

David Hassan HUTTON
Producteur International
Ghana-France
Radio France International
116 Ave Président Kennedy 16^{ème}
Paris, France
Tel: +233 20 1900 386
Email: huttondh@hayoo.co.uk

Kossi SEDZRO
Consultant
Direction des Pêches et de l'Aquaculture
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Pêche
DPA BP 4041 Lome
Tel: +228 221 34 70/250 81 58/907 03 33
Fax: +228 221 71 20
Email: peche@laposte.tg /
ksedzro69@hotmail.com

WWF

Alassane DIENG
Chargé de Projets
WWF/WAMER
9639 Sacré Coeur 3
BP 22928 Dakar, Sénégal
Tel.: +221 33 869 37 00/77 542 45 36
Fax: + 221 33 869 37 02
Email: adieng@wwfsenegal.org

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION/UN

Alhaji JALLOW
Senior Fisheries Officer
Regional Office for Africa - RAF
PO Box GP 1628
Accra, Ghana
Tel: +233 21 675000 Ext. 3193
Fax: +233 21 672748
Email: Alhaji.Jallow@fao.org

Germain DASYLVA
Fisheries Planning Officer
Sub-Regional Office – SFW
PO Box GP 1628
Accra, Ghana
Tel: +233 21 675000 Ext. 3207
Email: Germain.Dasyilva@fao.org

Cecilia AKITA
Programme Clerk
Regional Office for Africa - RAF
PO Box GP 1628
Accra, Ghana
Tel: +233 21 675000 Ext. 3191
Email: Cecilia.Akita@fao.org

Rose A. SAH
Bilingual Secretary
Regional Office for Africa - RAF
PO Box GP 1628
Accra, Ghana
Tel: +233 21 675000 Ext. 3121
Email: Rose.Sah@fao.org

**Annexe 3 : Discours de bienvenue de son Excellence Nii Amasah NAMOALE,
Vice Ministre en charge des pêches de la République du Ghana**

The President of FCWC

Ministers of the FCWC

Hon. Deputy Minister of Food and Agriculture

Secretary General of FCWC

Chairman and Members of the Fisheries Commission

Officials of the Ghana Fishing Industry

Fisheries Experts of the Sub-Region

Representative of FAO

Representatives of Development Partners

Members of the Print and Electronic Media

Distinguished Ladies and Gentlemen

All other Protocol Observed

Good Morning My Brothers and Sisters,

I deem it an honour to be given this opportunity to make a statement and also welcome you to the Meeting of Ministers of the 3rd Ministerial Session of FCWC. Once again let me thank the Executive Body of FCWC for the opportunity. I wish to inform you that our President, his Excellency Prof. John Atta Mills, who hails from a coastal community and therefore a fisherman by birth is keenly following the proceedings of this meeting from Copenhagen, Denmark and anxiously waiting for the outcomes of the Meeting. He has also requested me to extend his fraternal greetings and that of the Government of Ghana and the entire people of the Republic of Ghana to all participants of this august Meeting. He wishes success in your efforts to manage the fisheries resources in our sub-region in a sustainable manner.

Mr. Chairman, just as the whole world's attention is focused on what is happening in Copenhagen so is the entire fishermen, fish processors and fish traders in our sub-region focused on this Meeting. I believe they are waiting patiently of the outcome of the Meeting. The responsibility is on us to assure them that there is light at the end of the tunnel.

Mr. Chairman, Ladies and Gentlemen, the fisher folks in our region are not only politically awake but scientifically knowledgeable. They can analysis whatever statement we make and play it back to us at the opportune time. We should therefore take decisions based upon scientific evidence.

Mr. Chairman, we are dealing with an industry where the demand for fish is increasing by the day in the face of decreasing fish stocks. We are dealing with an industry where about 10% of the populace's livelihood depends directly or indirectly on a fishery resource that is overexploited and poverty within the communities are very high. Mr. Chairman, in the face of all these challenges, as a Government, we expect the fisheries sector to play a major role in the socio-economic development of our countries by way of offering employment, contributing significantly to GDP, foreign exchange earnings, poverty reduction and food security. Mr. Chairman you agree with me that the expectation on our sub-regional body is very high and they require our support to achieve the targets set for them. Considering the caliber of experts assembled at this Meeting and those in the entire sub-

region, I have no doubt in my mind that sooner rather than later solutions would be found to resurrect our fishing industry.

Mr. Chairman, Ladies and Gentlemen, over the past two days our fisheries experts have been working very hard to put before us measures and recommendations necessary for moving our fishing industry forward in the right direction for adoption. Mr. Chairman, with your permission I will like to take this opportunity to commend them for their sacrifice and hard work. Let us show our appreciation of their hard work by applauding for them.

I have been told that a new Strategic Plan of Action has been formulated. I am sure the Plan will tackle the problems and challenges facing and have programmes that when implemented would enable the fisheries sector contribute substantially to the attainment of Millennium Development Goals.

Mr. Chairman, Ladies and Gentlemen, I wish to remind you that you are in Accra, a city note for its tourist attraction. There are several places that you can visit in Accra. Today is Friday and in Ghana we say Thank God it is a Friday because the weekend begins on Friday night. Enjoy your stay in Ghana. Mr. Chairman, Ladies and Gentlemen at this juncture, I welcome you to Ghana, the land of Gold, and also to the Meeting of Ministers of the 3rd Ministerial Conference of FCWC. It is my fervent hope and expectation that you will have fruitful deliberations that will see you taking decisions that will move FCWC forward in the right direction for the mutual benefit of all Member States.

Thank you for your attention and May God bless you all.

**Annexe 4 : Discours d'ouverture de son Excellence Dr. DOUATI Alphonse,
Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de
Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Ministres**

Messieurs les Ministres des pays membres du Comité des Pêches pour le Centre Ouest du Golfe de Guinée

Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Monsieur le Représentant de la Communauté, des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Monsieur le Représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Monsieur le Représentant de la Commission Européenne

Monsieur le Secrétaire Général du Comité des Pêches pour le Centre Ouest du Golfe de Guinée

Messieurs les représentants des Organisations régionales et sous régionales des pêches

Honorables Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Avant tout propos, permettez-moi de m'acquitter d'un devoir, celui de présenter toute ma gratitude aux autorités ghanéennes, d'abord pour avoir accepté d'abriter cette réunion, et pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations participantes.

J'adresse également mes salutations à toutes les délégations qui ont effectué le déplacement à Accra ainsi qu'aux partenaires au développement, bilatéraux comme multilatéraux qui ne ménagent aucun effort pour nous appuyer dans la réussite de nos actions.

Je salue plus particulièrement mes Collègues Ministres des Etats membres qui ont bien voulu rehausser de leur présence cette 3ème session de la Conférence Ministérielle du Comité des Pêches pour le Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO).

Enfin, en ma qualité de Membre du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, je voudrais prier mon Collègue et Frère, le Ministre chargé des pêches du Ghana, de transmettre les salutations de SEM Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire, à son frère et ami Monsieur le Président John ATTA Mills.

Mesdames et Messieurs

Honorables Invités

La pêche représente une composante économique et sociale importante pour les pays africains, en général et ceux de la sous-région ouest africaine en particulier. En effet, le poisson constitue la protéine la plus prisée et la plus accessible aux couches les plus défavorisées. Dans cette optique, nos richesses halieutiques devraient être protégées contre les pillages. Cependant, force est de constater que dans ce secteur, nos Etats sont confrontés à de nombreux défis à relever. Ces défis ont trait notamment, au suivi des activités d'exploitation, et surtout, à l'efficacité de la surveillance.

Pour pallier ces insuffisances et contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie de nos communautés de pêche, la mise en œuvre d'actions concertées à travers la création d'un comité des pêches s'impose.

Les six (6) pays côtiers de la sous-région situés sur le littoral centre ouest du Golfe de Guinée, à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, le Nigeria et le Togo, ayant perçu cette nécessité de synergie d'actions, ont jugé nécessaire de coopérer au développement en créant le Comité des Pêches pour le Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO).

Les objectifs visés par le CPCO permettent d'ailleurs la mise en œuvre de cette coopération. En effet, selon ses textes fondateurs, notre organisation vise à promouvoir la coopération entre les Parties contractantes en vue d'assurer, grâce à une gestion appropriée, la préservation de nos ressources.

Mesdames et Messieurs

La 3^{ème} Conférence Ministérielle du CPCO qui nous réunit ce jour, m'offre l'occasion de vous exprimer les sentiments qui m'animent et de jeter un regard sur la situation de la pêche.

C'est en novembre 2008, lors de la 2^{ème} session que les pays membres ont fait l'honneur de désigner la Côte d'Ivoire pour assurer la Présidence en exercice de notre organisation et ce, en application des textes du CPCO.

Au moment où ce mandat s'achève, je tiens à vous affirmer que j'ai accompli cette mission, au nom de mon pays, avec honneur, dévouement et fierté. Au cours de ce mandat, je suis resté en contact permanent avec le Secrétaire Général de notre union. Plusieurs activités ont été menées, notamment la réunion du Comité Consultatif et de Coordination, ainsi que diverses autres actions qui feront l'objet du bilan du Secrétaire Général.

A cet instant précis, au moment où je quitte mes fonctions, je voudrais vous assurer que la Côte d'Ivoire, mon pays, continuera de jouer sa partition à tous les niveaux, notamment en participant aux activités de notre Union mais également en assurant la prise en charge du traitement du Secrétaire Général conformément aux engagements pris.

Permettez moi d'adresser mes sincères remerciements au Royaume de Suède pour son appui constant et ma gratitude à la FAO pour la signature du TCP pour la préparation du Plan d'action stratégique de notre Comité.

Pour ma part, j'émets le vœu que le CPCO demeure encore plus fort car les défis qui nous attendent sont énormes.

A ce stade de mon propos, permettez-moi d'insister particulièrement sur l'un de ces défis, la pêche illicite, non déclarée, non réglementée.

Honorables Invités

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constitue une préoccupation à l'échelle mondiale. Les activités qui s'y rapportent demeurent la plus grande menace contre la gestion durable de la pêche.

Les répercussions écologiques négatives de la pêche INN sont très vastes et comprennent la mise en danger des réserves halieutiques, la menace sur la durabilité de la pêche dont de nombreuses personnes dépendent pour leurs ressources alimentaires et leurs revenus, et l'impact disproportionné sur les espèces non ciblées par la pêche, l'habitat et l'écologie.

Outre les menaces environnementales bien documentées, la pêche INN représente également un risque commercial important pour les entreprises qui aspirent à offrir à leur clientèle garanties et transparence. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée contribue à la surexploitation des réserves halieutiques et fait obstacle à la reconstitution des populations halieutiques et des écosystèmes.

A cet effet, selon les résultats de deux études présentées le 29 avril 2009, lors d'une réunion du groupe ACP à Bruxelles révèle, des pertes totales mondiales annuelles dues à la pêche INN sont estimées entre 10 et 23 milliards USD, soit entre 11 et 26 millions de tonnes de poissons. Les pays en développement ont été identifiés comme les plus vulnérables. En Afrique sub-saharienne précisément, les pertes totales atteignent environ 1 milliard USD.

Face à ce fléau, la communauté internationale prend des mesures idoines.

C'est dans ce contexte, que la FAO vient d'adopter l'Accord sur les Mesures du ressort de l'Etat du Port, visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite non déclarée et non réglementée. C'est également dans cette droite ligne qu'a été élaboré par la Communauté Européenne, le règlement (CE) n° 1005/ 2008.

Bien que salutaires, ces instruments requièrent cependant des besoins en capacité qui nous obligent plus que jamais à nous unir pour relever les défis. Car c'est à ce prix que nous pourrions pallier les insuffisances, contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie de nos communautés de pêche et réduire la pauvreté dans le secteur de la pêche.

Nous devons donc conjuguer nos efforts, à travers les organisations de coopération. Nos pays doivent donc préserver cet instrument de coopération qu'est le CPCO en s'acquittant de leurs contributions au budget de l'organisation, conformément aux engagements pris lors de la 2^{ème} Conférence Ministérielle tenue à Abidjan en novembre 2008.

Nous devons également profiter de toutes les tribunes que nous offre le CPCO pour soulever les questions liées à la pêche INN.

C'est pourquoi j'apprécie particulièrement certains points de l'ordre du jour de notre session, à savoir l'élaboration du plan d'Action Régional de lutte contre la pêche illicite, le Programme SIF et les actions pilotes de mise en œuvre des mesures de l'Etat de Port.

*Mesdames et Messieurs les Ministres
Honorables invités
Distingués délégués des Etats membres*

C'est avec l'espoir d'un lendemain meilleur pour la pêche durable dans la sous-région que je voudrais terminer mes propos, tout en souhaitant plein succès à nos travaux.

Vive le CPCO
Pour que vive la coopération sous régionale
Je vous remercie.

Annexe 5 : Rapport d'activités 2009 du Secrétariat Général du CPCO

I - INTRODUCTION

Le présent rapport d'activités du Secrétariat Général couvre la période de janvier à novembre 2009 et s'articule autour de trois axes :

- Le niveau de réalisation des activités programmées en 2009 ;
- Le suivi et la mise en œuvre des recommandations de la 2^{ème} session de la Conférence des Ministres tenue à Abidjan en 2008 et des 2^{ème} et 3^{ème} réunions du Comité Consultatif et de Coordination (CCC) ; et
- Les initiatives du Secrétariat Général en liaison avec des partenaires techniques et financiers pour développement de nouveaux partenariats.

Enfin, un aperçu de la mobilisation des appuis financiers précédemment identifiés pour la mise en œuvre de ces activités au titre de 2009 est présenté.

II - NIVEAU D'EXECUTION DES ACTIVITES PROGRAMMEES

Les activités s'articulent autour de six (6) composantes issues du document de projet d'appui au CPCO financé par la Coopération Suédoise. Ce rapport rappelle par composante les activités programmées, leur niveau de réalisation et les conclusions ou recommandations pour leur poursuite.

2.1 Activités programmées

Il convient de noter que les composantes ont été diversement exécutées en fonction des conditions matérielles et financières disponibles.

COMPOSANTE 1 :

AMELIORER LA COOPERATION SOUS REGIONALE ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES PECHEES

Activité 1.1 : Effectuer des tournées du Secrétaire du CPCO dans les Etats Membres et auprès des Commissions Sous Régionales

Les missions programmées ont été réalisées et les constats suivants ont été faits.

Au niveau des Etats membres, l'on note une fréquence des reformes des structures techniques et des Départements Ministériels en charge des pêches, avec pour corollaire un renouvellement permanent des animateurs de ces structures. Il en résulte que le retour de l'information sur l'existence du Comité et de ses activités à la hiérarchie n'est pas suffisamment fait ou pas à temps. Dans ces conditions, le suivi des décisions et recommandations du Comité ne peut être assuré par certains Etats membres

Cependant, les Etats membres visités ont tous salué la création du Comité et renouvelé leur engagement de le soutenir. Plus particulièrement au Nigeria, les Autorités ont marqué leur approbation pour des propositions d'appui chiffrées, comprenant, outre le règlement en urgence des arriérés de contributions, la fourniture d'équipements complémentaires et la mise à disposition d'un Expert au Secrétariat, dans les meilleurs délais.

Les missions du Secrétariat ont eu donc à accélérer la sensibilisation des Autorités rencontrées et à relancer les dossiers en suspens.

✚ Les Délégations des Etats membres présentes sont invitées à donner des précisions sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de leurs engagements.

Au niveau des Organisations régionales des pêches visitées, notamment la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRSP) et la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), il a été constaté qu'elles sont toutes en restructuration pour relancer leurs activités.

En effet, en marge de la réunion de planification des activités de l'UICN-MACO tenue du 17 au 19 novembre 2009, à Libreville, Gabon, nous avons pu visiter le Secrétariat du COREP. Ainsi ce Comité vient d'adopter un Plan d'Action Stratégique et de désigner un nouveau Secrétaire Exécutif, Cependant, les activités techniques sont encore en veilleuse.

La CRSP enregistre également le renouvellement du mandat du Secrétaire Exécutif avec une réforme structurelle importante, dont les premiers effets perceptibles sont la création de nouveaux postes, le renouvellement du personnel avec un objectif de résultat et de mandat précis. Ce personnel performant est pris en charge sur les projets en cours. Les activités techniques au bénéfice des Etats membres sont en cours et sont principalement soutenues par un ensemble de partenaires dont la Banque Mondiale et la FAO.

✚ Le Secrétariat souhaite poursuivre la collaboration avec ces Organisations Régionales de pêche pour des échanges d'informations et bénéficier de leurs expériences et réussites.

Activité 1.2 : Participer aux rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des pêches, programmes et projets

La reconnaissance progressive du CPCO par les partenaires au développement et autres projets de pêche induit une sollicitation régulière du secrétariat aux différentes rencontres organisées en rapport à la gestion des pêches et de ses activités. Le secrétariat du Comité des Pêches a pris part aux activités ci après :

(i) Première réunion technique de planification de la Conférence des Ministres Africains des pêches et de l'aquaculture (CAMFA)

Cette rencontre s'est tenue du 1^{er} au 4 septembre 2009, au Siège de la Commission de l'Union Africaine (UA) à Addis Abeba (Ethiopie). Les participants ont été informés du projet de l'UA et du NEPAD de réunir les Ministres Africains en charge des pêches et de l'aquaculture (CAMFA), ceci pour une plus grande prise en compte du financement de ce secteur et pour développer les synergies pour un leadership dans ce domaine.

Ainsi, les thèmes majeurs à soumettre à la conférence ont été discutés de même que les stratégies pour la conduite de cette initiative ont été identifiées. Cette rencontre initialement prévue du 1^{er} au 4 décembre 2009, vient d'être reportée en mars 2010.

✚ La participation des Ministres des pêches du CPCO est vivement souhaitée à cette rencontre.

(ii) Projet Approche écosystémique dans la pêche (AEP)


Le Secrétariat a pris part à la première réunion du Comité régional de pilotage du projet EAF - Nansen pour la zone du Grand écosystème marin du Courant de Guinée tenue le 29 octobre 2009, à Accra, Ghana.

Cette réunion a été précédée le 28 octobre 2009 de la présentation des conclusions des travaux du Groupe de travail scientifique du COPACE aux gestionnaires des pêches de la région. Cette initiative vise le rapprochement entre les scientifiques et les gestionnaires des pêches dans la gestion durable des ressources de la région. Les participants ont fortement apprécié l'action et ont souhaité la poursuite de cette collaboration.

S'agissant de la réunion du Comité régional de pilotage, elle a suivi le rapport à mi parcours du projet qui révèle le faible dynamisme et le retard enregistré par les Etats de la région ouest africaine dans la mise en œuvre de ce projet.

La réunion a, d'une part vivement exhorté les pays participants de la région à accélérer la mise en place des Groupes de travail nationaux (GTN) et d'autre part encouragé les GTN déjà constitués à développer leur Note conceptuelle reflétant des synergies et complémentarités potentielles avec d'autres initiatives régionales et nationales en vue de promouvoir le développement d'activités de collaboration de manière efficiente et efficace.

Des difficultés administratives ont été également exprimées dans certains pays pour l'ouverture d'un compte bancaire afin de recevoir les fonds du projet EAF - Nansen. La réunion a proposé que les fonds puissent dans ce cas, être mobilisés à travers la Représentation de la FAO de chaque pays.

 ***Le Secrétariat du Comité invite les Etats membres à s'approprier les activités de ce projet et à saisir les opportunités financières et techniques offertes afin de promouvoir l'AEP dans le cadre de leurs politiques des pêches. Le Secrétariat réitère son engagement à assister les pays membres du Comité dans la mise en œuvre de ce projet.***


(iii) Atelier d'évaluation et de planification des activités du Projet ACP FISH II

Dans le cadre du démarrage du projet ACP FISH II dans la région Ouest de l'Afrique, un atelier d'évaluation des besoins des Etats membres bénéficiaires a été organisé les 20 et 21 octobre 2009 à Dakar au Sénégal. Le projet qui prévoit d'intervenir, à la fois au niveau national et régional, a retenu les trois actions prioritaires suivantes : i) Appui au développement d'instruments de politique des pêches (politique sectorielle, plan d'aménagement des pêcheries) ; ii) Appui au développement d'une stratégie de coopération entre les Etats ACP (information, développement de positions communes) ; iii) Appui à la formulation et à la mise en œuvre des plans nationaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et appui au développement du Suivi, contrôle et surveillance (SCS).

 ***Le Secrétariat encourage les pays à collaborer avec ce projet et à tirer profit de ces appuis pour une gestion durable des ressources halieutiques dans la région.***

(iv) Troisième session du Comité Consultatif Régional (RAC) du partenariat stratégique du fonds d'investissement à l'appui des pêches durables en Afrique

Le CPCO a pris part à la troisième réunion ordinaire du Comité Consultatif Régional, tenue du 11 au 13 mai 2009, à Mombassa, Kenya. La réunion a été informée des progrès réalisés par le Secrétariat du Comité dans le processus d'élaboration de la Note conceptuelle de projet, à soumettre au fonds d'investissement à l'appui des pêches durables en Afrique et les perspectives en vue de son adoption par le Comité Consultatif et de Coordination (CCC). Certains pays tels que le Mozambique et la Namibie ont exprimé un vif intérêt pour le fonds et se sont engagés à soumettre des requêtes.

 ***Le CPCO a été encouragé à soumettre la note de projet validée à la FAO pour le démarrage du cycle de projet en vue de sa prise en charge par ledit fonds.***

Activité 1.3 : Formaliser les relations de coopération entre les institutions régionales, les organes de pêche, les programmes et projets de la région

(i) Projet de collaboration avec l'UEMOA

Le Secrétariat du CPCO a adressé courant 2008, une requête comprenant un projet de protocole d'accord de coopération et un programme de travail présentant les axes de coopération entre le Comité et la Commission de l'UEMOA.

✚ *L'examen de ce dossier est en cours. Cependant, la Commission de l'UEMOA invitée à cette réunion, pourrait nous fournir des informations précises sur l'état d'avancement de ce dossier.*

(ii) Projet de collaboration avec le GCLME

En 2007, le Secrétariat du CPCO a adressé une requête comprenant un projet de protocole d'accord de coopération et un programme de travail présentant les axes de coopération entre le Comité et la Coordination régionale du projet GCLME. L'examen de ce dossier est en cours au niveau du projet GCLME dont l'équipe de Direction vient d'être renouvelée.

✚ *Le Coordonnateur dudit projet invité à cette réunion pourrait informer la Conférence des activités de ce projet, en particulier sur l'état d'avancement de ce dossier de collaboration.*

(iii) Projet de collaboration avec la CEDEAO

Dans le cadre de la visite du Secrétaire Général aux Autorités du Nigeria, le Secrétaire s'est rendu au Siège de la CEDEAO, notamment au Département de l'Agriculture et du Développement Rural. Ainsi, le Secrétaire a été informé des réformes envisagées par cette institution pour une plus grande prise en compte des activités de pêche dans son espace de compétence.

✚ *Le CPCO s'est engagé à collaborer avec la CEDEAO dans le cadre des activités qu'elle compte développer dans la région.*

(iv) Projet de collaboration avec WWF-WAMER

Suite à l'adoption du protocole d'accord de collaboration entre le CPCO et la Coordination du Programme Ecosystème marin et côtier de WWF, par le Comité Consultatif et de Coordination (ACC), le Secrétariat a procédé à la signature dudit protocole avec WWF, le 21 octobre 2009, à Dakar, Sénégal.

Ce protocole a pour objet de définir le cadre de coopération et de partenariat par lequel, le CPCO et le WWF souhaitent travailler ensemble pour la gestion durable des ressources halieutiques marines partagées ou d'intérêt commun, au sein des Etats membres du CPCO.

Activité 1.4 : Rechercher des financements

(i) Financement du Partenariat stratégique pour un Fonds d'investissement en faveur de la durabilité des pêches dans le Grand écosystème marin d'Afrique

Conformément aux conclusions de la précédente Conférence des Ministres, le secrétariat a réalisé la Consultation en vue de la préparation d'une Note Conceptuelle de Projet, à soumettre au Fonds

d'appui à la gestion durable de la pêche en Afrique financé par la Banque Mondiale au bénéfice des Etats.

La Note Conceptuelle validée par le Comité Consultatif et de Coordination (CCC) lors de sa 3^{ème} session organisée à Accra, Ghana, du 28 au 29 mai 2009 a été transmise à la FAO, Courant septembre 2009, afin d'initier la procédure d'adoption de ce document.

✚ ***L'Expert régional en pêche de la FAO et le Secrétariat du Comité Consultatif Régional (RAC) de ce fonds, invités à cette session pourraient donner des précisions sur l'avancement de la note dans le cycle de projet.***

(ii) Financement NEPAD - Programme Pêche pour l'Afrique (PAF)

Le CPCO et le Programme PAF du NEPAD ont décidé de collaborer dans la mise en œuvre de la composante lutte contre la pêche illicite. Ainsi un accord de financement initial de 20.000 US\$ est accordé au lancement des activités du Groupe de travail sur la pêche illicite du CPCO.

Dans le cadre de cette collaboration, une étude pilote des besoins des Etats en développement pour la mise en œuvre des instruments contraignants des Etats de Port contre la pêche illicite, été réalisée dans six (6) Etats en développement. La Côte d'Ivoire a été retenue pour la sous-région du CPCO. Une mission de ce projet a donc séjourné en Côte d'Ivoire du 23 au 30 novembre 2009.

✚ ***Le Secrétariat envisage de partager les résultats de cette étude pilote et si possible l'étendre aux autres Etats du Comité. Le Coordonnateur du PAF invité à cette rencontre pourrait donner des précisions sur les prévisions et perspectives de ce projet dans notre sous région.***

(iii) Financement FAO/TCP pour l'élaboration du Plan d'Action Stratégique (PAS) du CPCO

En 2008, le Secrétariat du CPCO a soumis à la FAO une requête d'appui au Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) pour la préparation d'un Plan d'Action Stratégique (PAS) et d'un programme d'action régional. L'objectif de l'assistance est d'appuyer le CPCO, à hauteur de 214.878 US\$, en vue de préparer ce PAS couvrant la période 2010- 2020. Une suite favorable a été donnée à ce dossier et le projet pourrait donc être mis en œuvre courant 2010.

✚ ***Les Etats membres du CPCO et les partenaires sont invités à collaborer à la préparation de ce plan afin de prendre suffisamment en compte leurs attentes ainsi que les initiatives en cours dans la région.***

Activité 1.5 : Organiser des sessions et des réunions techniques

La première réunion technique a été organisée dans le cadre des activités du groupe de travail sur l'amélioration des statistiques de pêche, du 25 au 27 août 2009 à Accra (Ghana).

Les objectifs de l'atelier étaient d'établir formellement le Groupe de travail du CPCO pour l'amélioration de l'information sur l'état et les tendances des pêches et de préparer un programme de travail pour 2010. L'atelier a été organisé conjointement par le CPCO et la FAO à travers son Projet Fish Code - STF. Suite aux travaux, des recommandations et un plan de travail ont été adoptés.

✚ ***Les Etats membres sont invités à la mise en œuvre des recommandations adoptées pour une conduite harmonieuse du plan de travail de 2010.***

Le Secrétariat a organisé à Accra, Ghana, du 28 au 29 mai 2009, la 3^{ème} session du Comité Consultatif et de Coordination (CCC).

Le CCC a été informé de la finalisation et de la diffusion du rapport de la précédente réunion des Ministres, de la poursuite des missions de travail dans les différents Etats membres, de la participation aux différentes rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des pêches et des partenaires, notamment la 19^{ème} session du Comité des pêches (COFI) et la 3^{ème} réunion du Comité Consultatif Régional (RAC) du fonds d'appui à l'investissement durable dans la pêche. Le secrétariat a également fait l'état d'avancement des études programmées et de la recherche de financement auprès des partenaires.

Le Comité de Coordination a par la suite adopté le projet de note conceptuelle, le rapport de l'étude sur la migration des acteurs de la pêche, le protocole d'accord de collaboration entre le CPCO et la Coordination du Programme Ecosystème marin et côtier de WWF, basé à Dakar, Sénégal.

Enfin des recommandations ont été formulées pour la consolidation des acquis du comité notamment le plein fonctionnement du siège.

COMPOSANTE 2 :

AMELIORATION DU CADRE DE GESTION DES STOCKS PARTAGES

Activité 2.1 : Evaluation des tendances en matière d'abondance des stocks halieutiques et les conséquences de la pêche dans le cadre du projet Fish Code STF


Cette activité est menée en collaboration avec l'équipe du projet Fish Code STF de la FAO. Au niveau régional, les activités suivantes ont été menées :

- La création d'un groupe de travail ad hoc sur l'amélioration de l'information et la collecte des données sur les pêches de capture. En août 2009, la première réunion du groupe de travail ad hoc a eu lieu à Accra.
- La réunion a approuvé les TdR de ce groupe de travail, examiné un certain nombre de sujets liés à l'information sur la pêche dans la zone CPCO et préparé un programme de travail pour 2009-2010.
- L'objectif général du groupe de travail vise à fournir un appui technique aux membres du CPCO pour l'amélioration de la collecte des données de la pêche et les systèmes d'information dans le domaine aux niveaux sous-régional et national.
- Le Comité a bénéficié du projet FAO Fish Code STF par la création d'un site Web. Le nom de domaine est enregistré en tant que: www.fish-fcwc.org ou www.pecche-cpco.org. Le site internet est opérationnel.

 ***Les Etats membres du Comité et les partenaires sont invités à échanger des données et autres informations utiles de leurs activités respectives par l'intermédiaire de ce site.***

Au niveau national, avec le projet Fish Code STF, conformément aux conclusions de l'atelier sous-régional de 2006, soutient l'amélioration de la collecte de données sur la pêche à travers la signature de protocoles d'accord avec le Ghana, le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Liberia, ce qui a permis les réalisations suivantes :

- Au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Libéria des enquêtes cadres, des études socio-économiques et la collecte pilote de données impliquant les communautés de pêcheurs ont été réalisées.
- Au Ghana, le projet soutient l'enregistrement / immatriculation de 1.000 pirogues avec pour objectif majeur d'intégrer les résultats au registre des navires et pirogues comme base de travail dans le système national de collecte de données.

 ***Les pays membres participant à cette réunion pourraient donner des informations complémentaires sur les activités de ce projet dans leurs pays respectifs.***

Activité 2.2 : Publication des résultats et recommandations des réunions techniques

Au terme de la deuxième session de la Conférence des Ministres tenue en décembre 2008, à Abidjan, Côte d'Ivoire, le Secrétariat a publié le rapport final de la seconde session de la Conférence Ministérielle du Comité, des 2^{ème} et 3^{ème} réunions du Comité Consultatif et de Coordination ainsi que les rapports des différentes missions de représentation du Comité aux rencontres programmées.

En vue de partager les expériences réussies de gestion des pêches dans la sous-région, le Secrétariat a publié un second article dans le magazine nature et faune volume 23 intitulé, « Le Crabe de lagune, une pêcherie émergente dans la communauté d'Assomlan dans le sud-est de la Côte d'Ivoire ». Cet article présente ladite communauté dans son organisation, dans la conduite des activités de pêche aux crabes et son engagement à œuvrer au côté de l'Administration des pêches dans la mise en œuvre de deux projets communautaires relatifs à l'organisation du groupement et à la gestion durable de cette ressource, source de revenus pour cette population. Le succès de cette collaboration a permis à cette communauté de bénéficier courant 2009, d'un financement complémentaire de la FAO pour renforcer les acquis de cette communauté.

Activité 2.3 : Fournir des appuis techniques en vue du renforcement des arrangements institutionnels pour la gestion des pêches et pour leur mise en œuvre

A l'invitation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, le Secrétariat Général a pris part aux rencontres suivantes :

- la réunion d'adoption du Plan Directeur des Pêches et de l'Aquaculture (PDPA)
- le baptême de la première promotion des élèves halieutes de l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA) avec une présentation des perspectives de développement du secteur halieutique dans la sous région.

Au Ghana, le Secrétariat a été convié à l'atelier de sensibilisation sur la certification des produits de pêche initié par le Marine Stewardship Council (MCS), les 28 et 29 janvier 2009. Il s'agissait pour les organisateurs de présenter les opportunités d'une pêcherie certifiée en termes d'amélioration de la valeur ajoutée des produits de la pêche.

COMPOSANTE 3 :

ASSISTANCE JURIDIQUE POUR L'HARMONISATION DES LEGISLATIONS ET DES REGLEMENTATIONS DE PECHE

En vue de disposer d'une harmonisation des textes juridiques sur l'ensemble des Etats membres du Comité, le CPCO a initié une étude de faisabilité de cette activité dans les autres pays à savoir le Liberia, le Ghana et le Nigeria. Les termes de référence (TdR) de cette consultation ont été élaborés.

Au terme de cette étude, les Etats membres du CPCO seront invités à adopter les conditions minimum et communes nécessaires à l'exercice de l'activité de pêche dans la sous-région.

- ✚ ***Cependant, cette activité n'a pu être poursuivie en raison de l'indisponibilité des consultants identifiés. Elle sera donc reportée à l'exercice 2010 et mise en adéquation avec les conclusions du Plan d'action régional de lutte contre la pêche illicite en cours d'adoption.***

COMPOSANTE 4 :

AMELIORATION DU SYSTEME DE SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE

Activité 4.1 : Etablir un accord sur les termes et conditions minimum de collaboration

Tous les États membres de la FAO ont été invités à développer un Plan d'action national en tant qu'instrument visant à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée au plus tard en 2004. Une réunion de sensibilisation à la mise en place desdits plans a été organisée par la FAO à Accra, Ghana en 2005. Malgré tous ces efforts, les pays membres du CPCO, à l'exception du Bénin, n'ont pas pu élaborer ce plan.

Pour palier ce déficit de Plans d'action nationaux de lutte contre la pêche illicite dans les États membres et créer un cadre cohérent d'intervention visant à renforcer la coopération en la matière, le Secrétariat a initié l'élaboration d'un Plan régional de lutte contre la pêche illicite dont les travaux ont été réalisés entre juillet et août 2009. Le rapport de cette étude est disponible.

- ✚ ***Le Secrétariat invite donc le Comité Consultatif et de Coordination (CCC) à adopter les conclusions de cette étude et à identifier les axes majeurs devant faire l'objet des engagements forts de la part des États.***

Activité 4.4 : Initier des études sur le Système de suivi sous régional des navires (SSN)

Dans le cadre de la préparation du Plan d'action régional de lutte contre la pêche illicite, un état des lieux de la pêche INN au niveau de chaque pays a été réalisé.

Le bilan diagnostic révèle une très grande disparité des niveaux institutionnels et de l'importance des ressources marines et les opérations des pêches. Mais, d'une façon générale, tous ces pays éprouvent la nécessité d'une action régionale commune visant à combattre cette pêche qui se déroule librement dans leurs eaux sous juridiction. En effet l'absence de système de Suivi, contrôle et surveillance, de réglementations adaptées et l'accès libre accordé à la pêche artisanale et côtière, l'absence de contrôle en mer et au débarquement dénotent de la complexité de la situation et des besoins nécessaires pour assurer une surveillance efficace de ces espaces.

- ✚ ***Les Etats membres sont donc invités à adopter une stratégie opérationnelle et efficace de suivi des navires de la région pour une lutte contre la pêche INN.***

Activité 4.5 : Publication des rapports de Suivi, contrôle et surveillance

Activité non réalisée.

- ✚ ***Le Secrétariat recommande le report de cette activité au prochain exercice, dans le cadre des activités du groupe de travail sur la pêche illicite. Il invite par conséquent les Etats à la désignation des membres du Groupe de travail sur la pêche illicite afin de collaborer à la mise en œuvre de cette activité.***

COMPOSANTE 5 :

REVUE DES POLITIQUES ET METHODES DE GESTION DES PECHEES ET AJUSTEMENTS PROPOSES

Initialement planifiée par le CPCO, cette activité a été finalement conduite dans le cadre de la revue des politiques des pêches des Etats membres du Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest de la FAO.

 ***L'Expert en charge des pêches au Bureau Sous régional de la FAO, invité à cette rencontre pourrait donner des compléments d'information sur la conduite de ce travail.***

COMPOSANTE 6 :

AMELIORER A LA COMPREHENSION DE QUESTIONS SPECIALES IMPORTANTES A LA GESTION DURABLE DES PECHEES DANS LA SOUS REGION

Pour cette composante, les activités suivantes ont été initiées :

(i) Etude sur les migrations des pêcheurs

Le rapport de cette étude fait ressortir la dynamique et l'importance de la migration des communautés de pêche dans les Etats membres. Ainsi, les migrants étrangers représentent en moyenne 80 % de toutes les communautés de pêche et sont soit des migrants saisonniers, ou semi permanents soit permanents.


Les facteurs de la migration sont notamment les activités de pêche proprement dites, la pression démographique, la surexploitation voire l'effondrement des stocks des ressources halieutiques dans les pays d'origine, l'absence de plans d'aménagement des pêcheries, la saisonnalité des captures, les prix élevés des espèces de poissons et le taux d'échanges dans les pays d'accueil, l'importance des investissements dans les pays d'origine, la recherche de la main d'œuvre, etc.

Par ailleurs, il a été noté que les migrants contribuent à l'approvisionnement en produits halieutiques, à la sécurité alimentaire de l'ensemble des pays et au renforcement des capacités des autochtones en matière de transfert de technologie.

Par contre, ces migrants étrangers respectent très peu la réglementation en matière de pêche et seraient à l'origine de l'insécurité et du manque de respect des règles d'hygiène dans les ports et prendraient une part active à la propagation des maladies, etc.

Enfin l'étude a également fait ressortir le manque ou l'insuffisance des données statistiques sur les pêcheries.

Le consultant a proposé au CPCO les actions prioritaires suivantes : (i) la mise en place d'un système de suivi de la migration des communautés de pêche dans la région, (ii) l'implication de toutes les parties prenantes, y compris les étrangers, dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'aménagement des pêcheries par les Etats membres, et (iii) l'appui à la diversification des sources de revenus des pêcheurs y compris des mesures incitatives de sortie du secteur des pêches.

 ***Le Secrétariat du CPCO invite les Etats à actualiser leurs données respectives et à initier la discussion sur la migration des acteurs du secteur des pêches ainsi que la mise en œuvre des actions de suivi suggérées au niveau national.***

- (ii) L'étude diagnostic de la dynamique de la pêche du crabe et l'analyse de la chaîne de valeur ont été initiées par le Secrétariat en partenariat avec la composante Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique (FAO/World Fish Center).

Un Consultant régional et des experts nationaux ont été identifiés, les TdR ont été préparés. Un TCP est en préparation pour un complément financier nécessaire à la conduite complète de cette activité.

- ✚ ***La suite de cette démarche et les compléments d'information pourront être fournis par la Coordinatrice de la Composante Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique.***

2.2 Suivi des recommandations

Au terme de la seconde session de la Conférence des Ministres, tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, les principales recommandations ci après ont été adoptées :

- ✓ Désignation d'un point focal du Comité au sein de chaque administration nationale des pêches.

A ce jour seulement quatre pays ont officiellement désigné leurs points focaux pour le Comité. Cependant, ces points focaux ne participent pas encore assez à la mise en œuvre des activités et à la vie du Comité.

- ✚ ***Le Secrétariat invite les deux autres pays (Nigeria et Liberia) à prendre les dispositions nécessaires pour la désignation de leurs points focaux. Il invite les Directeurs nationaux à davantage impliquer les points focaux dans la réalisation des objectifs du Comité. Dans cette perspective des TdR préparés à leur intention sont disponibles.***

- ✓ Mise à disposition du Siège et du staff du Secrétariat du CPCO.

La délégation du Ghana avait informé la Conférence des Ministres en décembre 2008 de la mise à disposition, dans les meilleurs délais, du staff d'appui au Secrétaire Général et de l'adoption de l'Accord de Siège.

Le staff promis n'est toujours pas disponible. Les démarches du Secrétaire Général auprès des Autorités du Ghana en charge des pêches sont restées vaines. Suite aux changements institutionnels survenus au Ghana, entraînant la refonte du Ministère des pêches dans le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, le Secrétariat a transmis la situation des engagements jusque là en souffrance aux nouvelles Autorités en charge des pêches, en vue d'entamer les discussions pour son adoption.

- ✚ ***La délégation du Ghana pourrait informer le Comité de l'avancement de l'examen de ce dossier. Le Secrétariat prie les nouvelles Autorités du Ghana, pays siège, d'accorder une priorité à la satisfaction de ces recommandations qui constituent un blocage dans l'avancée du projet de création dudit Comité.***

2.3 Autres initiatives

- ✓ Développement d'un partenariat entre le CPCO et la composante Afrique de l'Ouest et du Centre du Programme Pêche et VIH/SIDA en Afrique (FAO/World Fish Centre).

Le Secrétariat du CPCO collabore étroitement avec ledit programme dans la conduite de ses activités notamment la planification conjointe des activités sur la migration, le genre, le VIH/SIDA et la dynamique de la pêche des crabes dans la région.

A cet effet un projet régional d'étude diagnostic et de formulation d'un programme d'appui à la dynamique des pêcheries de crabe dans les pays du CPCO, est en cours de préparation. Le constat est que la filière crabe est importante pour un grand nombre d'acteurs de la pêche lagunaire. La pression sur la ressource est importante mais aucune mesure de gestion n'a été élaborée et mise en œuvre avec les acteurs de la chaîne. Ce document finalisé sera soumis à la FAO sous forme de TCP.

Au niveau de la composante Pêche et VIH, une étude de faisabilité du projet « LICENCE + » vient d'être réalisée dans les Etats membres du Comité. Les conclusions de cette étude seront discutées par les experts du Comité Consultatif et de Coordination.

✓ Partenariat CPCO - UICN/Programme de gestion des ressources marines et côtières (MACO)

Le CPCO et l'UICN entendent développer une collaboration pour la gestion des ressources marines et côtières. En effet, l'UICN réalise une expérience pertinente en matière de gestion des ressources côtières dans la zone de la CSRP qu'elle ambitionne d'étendre à toute l'Afrique de l'Ouest et du Centre. A cet effet, le CPCO a été convié à la réunion technique de planification des activités du programme MACO/UICN, les 16 et 17 novembre 2009, à Libreville au Gabon.

Ainsi, des pistes de collaboration ont été identifiées entre l'UICN et le CPCO. Il s'agit entre autres d'échanges d'informations, de l'appui au renforcement des capacités, de l'appui à la mise en œuvre des mesures de suivi des acteurs de la migration, de la contribution à la mise en place des aires marines protégées sur la côte ouest de l'Afrique, etc.

III - BILAN FINANCIER

Conformément aux conclusions de la Conférence Ministérielle de décembre 2008, le budget de la mise en œuvre des activités programmées au titre de 2009 était composé des contributions obligatoires des Etats membres et des appuis attendus des partenaires identifiés soit un montant estimé respectivement à 193.500 US\$ et 185.000 US\$.

3.1 Bilan de la mobilisation de la contribution des Etats

C'est lieu de rappeler que plus de trois (3) années après la Déclaration Ministérielle d'Abidjan qui exprimait la volonté des Etats de créer ce Comité, force est de constater que les Etats membres peinent à honorer leurs engagements pour un fonctionnement optimum du Comité.

Cette situation limite le plein fonctionnement du Siège et altère la crédibilité du Comité vis-à-vis des partenaires qui ont tendance à conditionner leur appui à la pleine existence du Comité dont le fonctionnement du Siège reste une composante.

Seule la Côte d'Ivoire, dans le respect de ses engagements précédents relatifs à la prise en charge du Secrétaire général, a honoré l'entièreté de sa contribution au Comité.

Les autres Etats membres accusent donc des arriérés de contributions couvrant les exercices de 2008 et 2009 soit 69.750 US\$ par pays et 32.250 US\$ pour le Togo.

- ✚ ***Les délégations des Etats concernés pourraient nous informer davantage sur cette question, notamment en termes de dispositions prises pour le règlement de leur contribution respective.***

3.2 Mobilisation de la contribution des partenaires

La principale contrepartie financière des partenaires au Comité est celle du projet d'appui au CPCO financé par la Coopération Suédoise (SIDA). Dans ce cadre, un accord de financement a été signé entre la FAO et le SIDA le 27 juin 2008.

Ainsi les ressources financières, pour la mise en œuvre des activités techniques du Comité, au titre de l'exercice 2009, ont été autorisées par la FAO. Ce financement dont la date de clôture, initialement fixée au 31 décembre 2009 a été prolongée à juin 2010, sans aucune ressource additionnelle.

IV – CONTRAINTES

Les contraintes du Secrétariat Général découlent essentiellement des difficultés liées à la non réalisation des engagements pris par la plupart des Etats membres ou parfois le retard accusé dans sa mise œuvre. Il faut noter :

- L'insuffisance des moyens de fonctionnement du Secrétariat et qui ne sont disponibles que dans le dernier trimestre de l'année ; en dépit des engagements de la réunion précédente fixant le premier trimestre comme date butoir de mobilisation des moyens de fonctionnement ;
- Les difficultés administratives qui nécessitent la clarification du statut du Secrétaire général.

4.1 Moyens de fonctionnement

Malgré l'adoption du budget 2009 en vue de doter le Secrétariat de moyens minimum de fonctionnement, le règlement des contributions des Etats membres tarde, privant ainsi le Secrétariat de moyens de fonctionnement sur dix (10) mois de l'exercice en cours.

- ✚ ***Le Secrétariat recommande qu'un mécanisme approprié soit trouvé en vue de mettre à sa disposition un minimum d'appui de trois (3) mois après l'adoption du budget du nouvel exercice et de rendre régulière sa prise en charge.***

4.2 Personnel

L'effectif du personnel reste réduit. Le Secrétaire Général constitue l'unique personnel permanent, cela malgré les appels auprès du pays Siège en vue de mettre à disposition du Comité le personnel d'appui conformément aux engagements pris. Cette situation devient donc intenable pour la bonne conduite du Comité.

- ✚ ***Le Secrétariat sollicite, en raison des attentes de plus en plus importantes, l'autorisation de recruter un personnel d'appui notamment une secrétaire comptable, un chauffeur et un agent d'entretien des locaux, pour la conduite de ses activités.***
- ✚ ***Il invite également les Etats à mettre à la disposition du Comité un (1) cadre biologiste des pêches ou en planification des projets, en appui au Secrétaire général pour une plus grande efficacité.***

V – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de cet exercice n'ont été possibles que grâce à l'appui technique et matériel de la FAO et du financement de la Coopération Suédoise. Ainsi, la plupart des activités techniques programmées ont pu être exécutées et méritent d'être renforcées.

Le Secrétariat Général se félicite de l'engagement continu des Etats membres et des partenaires envers le Comité, notamment la FAO et le NEPAD, ainsi que de l'adhésion du Comité, en qualité de membre ou d'observateur, dans les Comités de direction des projets de gestion des ressources halieutiques mis en œuvre dans la région.

Devant cette sollicitation croissante du Comité, il est de plus en plus indispensable que les Etats membres poursuivent et renforcent leur assistance au Secrétariat, notamment la finalisation du processus d'établissement du Siège du Secrétariat, la mise à disposition du personnel d'appui, le paiement des contributions pour son plein fonctionnement.

Au niveau de la conduite des activités techniques de renforcement de la coopération et de gestion halieutique, le Secrétariat encourage les Etats membres à :

- ✚ Améliorer les statistiques nationales des pêches dans le cadre du projet Fish Code et du Projet Approche Ecosystémique dans la pêche,
- ✚ Adopter le Plan d'Action Régional et travailler en collaboration avec le Groupe de travail sur la pêche illicite en vue d'approfondir les réflexions et de faire face efficacement à ce fléau ;
- ✚ Instaurer un cadre national de dialogue et de suivi des activités des pêcheurs migrants dans la région eu égard à leur contribution à la sécurité alimentaire mais aussi pour l'impact sur la durabilité des ressources halieutiques dans la sous région ;
- ✚ Collaborer efficacement avec les projets et programmes de développement des pêches en cours dans la région.

Annexe 6 : Programme de travail pour 2010 du Secrétariat Général du CPCO

INTRODUCTION

Après la première phase dite de démarrage du Comité dont les activités ont été marquées par le renforcement du cadre institutionnel et légal ainsi que par la promotion du Comité, nous abordons résolument la seconde phase dite de la jeune structure de coopération.

Le Secrétariat Général se propose, à travers ce plan d'activités 2010, de poursuivre la promotion de la structure, la revue du secteur des pêches sur des thématiques majeures et la mobilisation de nouveaux partenaires.

La priorité sera donnée au démarrage des activités de mise en œuvre du Plan d'Action Régional de lutte contre la pêche illicite à travers le groupe de travail et l'élaboration du Plan d'Action Stratégique (PAS) 2010 – 2020.

I. OBJECTIFS

- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance à travers une coopération adéquate entre les pays membres dans la gestion des ressources halieutiques dans les eaux sous leur juridiction nationale.
- Favoriser les échanges d'expériences entre les administrateurs des pêches de la sous-région dans la mise en œuvre des politiques et des plans de gestion des pêcheries

II. MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

Les activités du Comité seront financées par des contributions volontaires des Etats membres pour ce qui concerne le fonctionnement du Secrétariat.

Les activités techniques programmées seront conduites dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui au CPCO, du TCP de préparation du PAS et en partenariat avec les projets en cours dans la région, notamment les projets Fish Code - STF, PAF, ACP Fish II, GCLME, AEP.

III. MOYENS HUMAINS

Le Secrétariat envisage de se doter d'un staff minimum pour la conduite de ses activités.

Outre le personnel permanent du Secrétariat Général, la contribution des experts nationaux de chaque administration des pêches sera nécessaire.

Des services de consultants internationaux spécialisés seront requis dans des domaines particuliers des politiques, des réglementations et du SCS pour la gestion des pêches.

IV. ACTIVITES IDENTIFIEES ET PROGRAMMEES

La première tranche du financement du projet d'appui du CPCO est arrivée à terme. Le reliquat disponible permettra de renforcer certaines activités en cours.

Cependant, les priorités de cet exercice 2010 seront le démarrage des activités du Groupe de travail sur la pêche illicite et l'élaboration du PAS 2010-2020.

C'est ainsi que les activités suivantes ont été identifiées pour chacune des cinq (5) composantes retenues :

COMPOSANTE 1 : Amélioration du cadre de gestion des stocks partagés

- Activité 1 Evaluer les tendances en matière d'abondance des stocks halieutiques et les conséquences de la pêche dans le cadre du projet Fish Code STF.
- Activité 2 Publier les résultats et recommandations des réunions techniques.
- Activité 3 Fournir des appuis techniques en vue du renforcement des arrangements institutionnels pour la gestion des pêches, et pour leur mise en œuvre.

Ces activités sont conduites en collaboration avec le projet Fish Code STF, et se poursuivront à travers le Groupe de travail sur les statistiques et les projets nationaux en cours. Pour 2010 les activités suivantes sont programmées : (i) la tenue de la deuxième réunion du Groupe de travail ad hoc en janvier 2010 ; (ii) la finalisation et l'enregistrement des résultats comme acquis ; (iii) l'élaboration d'un programme régional de formation sur la collecte de données de la pêche, en collaboration avec l'Université Legon (Accra, Ghana) ; (iv) l'échange des résultats sur le nouveau site du Comité.

COMPOSANTE 2 : Amélioration du système de suivi, contrôle et surveillance

- Activité 1 Etablir un accord sur les termes et conditions minimum de collaboration.
- Activité 2 Etablir et échanger la liste des navires inscrits et autorisés dans chaque pays.
- Activité 3 Préparer à la mise en œuvre des dispositions des mesures contraignantes de l'Etat du Port.

Ces questions seront examinées dans le cadre du Groupe de travail sur la lutte contre la pêche illicite. Les activités de ce groupe de travail démarreront dès le premier trimestre 2010. Mais aussi, des partenariats seront développés pour la mise en place du plan régional de lutte contre la pêche illicite. Enfin, les expériences de la Côte d'Ivoire en matière de besoin pour la mise en œuvre des mesures des Etats de Port seront partagées, cet échange sera suivi d'activités de renforcement des capacités au niveau régional.

COMPOSANTE 3 : Revue des politiques et méthodes de gestion des pêches et ajustements proposés

- Activité 1 Faire la revue du secteur ou de politiques de pêche spécifiques ; et identifier des stratégies pertinentes ainsi que des choix politiques pour éliminer les contraintes.
- Activité 2 Evaluer les éventuelles options et recommandations, avec une attention particulière à leurs conséquences sur les moyens d'existence des pêcheurs et autres parties prenantes.
- Activité 3 Publier des résumés sommaires.

Une équipe pluridisciplinaire de consultants internationaux sera recrutée pour la revue du secteur dans le cadre de la préparation du Plan d'Action Stratégique du CPCO. Les différentes études prévues se feront en relation avec les initiatives en cours dans la région au niveau des projets conduits par la FAO et des autres institutions impliquées dans la gestion des pêches comme l'Union Africaine (UA), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc. Par la suite des sessions de formation et des réunions de validation des rapports des études thématiques seront organisées ainsi qu'une table ronde des bailleurs de fonds et partenaires.

COMPOSANTE 4 : Améliorer à la compréhension de questions spéciales importantes à la gestion durable des pêches dans la sous région.

- Activité 1 Rechercher des partenaires pour la mise œuvre des actions de suivi des pêcheurs migrants ; leur impacts sur les pêcheries et améliorer leurs conditions de travail dans les pays hôtes
- Activité 2 Entreprendre des études de coûts et de rentabilité (filère crabe)
- Activité 3 Organiser des sessions de formation sur les changements climatiques et leurs impacts dans le secteur des pêches.
- Activité 4 Mener une étude de faisabilité et sensibiliser les acteurs sur la mise en place des aires marines protégées dans la sous région.

Suite à la réalisation des études sur la migration, les Etats membres seront encouragés à mettre en œuvre les mesures de gestion identifiées en liaison avec les partenaires intéressés. La seconde thématique sur le crabe sera abordée pour finaliser le document projet (TCP) en cours en vue de son adoption par les partenaires identifiés.

Plus particulièrement, les activités 3 et 4 seront respectivement menées dans le cadre des nouveaux engagements du Comité avec les partenaires ci-après : i) le WWF - Programme WAMER pour le développement d'activités pilotes en vue de la compréhension et du suivi des impacts du changement climatique dans les pêcheries et ii) l'UICN - Programme Marin Côtier en Afrique de l'ouest et du centre (MACO) et le programme GCLME, pour l'extension des activités liées aux aires marines protégées dans la région.

COMPOSANTE 5 : Améliorer la coopération sous régionale et assurer une gestion durable des pêches

- Activité 1 Effectuer des missions de préparation et d'organisation des rencontres programmées.
- Activité 2 Participer aux rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des pêches : COPACE, ICCAT, UEMOA, COMHAFAT, etc.
- Activité 3 Formaliser les relations de coopération entre les organisations de la région : UEMOA, GCLME, CEDEAO, etc.
- Activité 4 : Rechercher des financements : ASDI, Banque Mondiale, UEMOA, CEDEAO, UE, etc.
- Activité 5 : Planifier les sessions de la Conférence ministérielle et les réunions du Comité de coordination consultatif (CCC)
- Activité 6 : Organiser des sessions de formation et des réunions techniques
- Activité 7 : Faire le suivi et le rapport sur l'état de la mise en œuvre des décisions et des recommandations.

A ce stade de croissance du Comité, il devra pouvoir répondre aux sollicitations des organisations sœurs de pêches et être présent aux principaux forums de discussions sur la gestion durable des pêches afin de saisir les opportunités qui s'y présentent pour la région. De même des sessions ordinaires du Comité seront poursuivies et des réunions techniques pourront être organisées sur les thématiques majeures émergentes pour le renforcement des capacités de ses membres, notamment à travers les groupes de travail.

Au niveau de la recherche de financement les initiatives seront prises pour la poursuite du projet d'appui au CPCO, il s'agira de recourir à la mobilisation du reliquat du budget initial de ce projet de 1.000.000 US\$ dont la somme de 250.000 US\$ a été décaissée.

La mobilisation de nouveaux financements sera indispensable pour la poursuite des ambitions et objectifs du Comité. Il faudra donc faire adopter la note conceptuelle du CPCO dans le cadre du fonds d'investissement dans la pêche durable et prospecter avec les partenaires tels que le WWF et l'UICN pour soumettre des projets d'intérêt commun. Enfin, solliciter l'appui des projets en cours notamment le projet ACP Fish II et le PAF pour des activités précises.

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Les activités précitées seront entreprises sur la base d'études de cas, d'arrangements de réseautage, de groupes de travail, de séminaires et d'ateliers. Dans la plupart des cas, elles seront organisées conjointement avec les réunions du Comité de Coordination Consultatif en liaison avec les partenaires.

Le Comité travaillera en étroite collaboration avec les projets et organisations non gouvernementales ainsi que les institutions spécialisées intervenant dans le secteur des pêches dans la région.

VI. RESULTATS ATTENDUS

A terme, il est particulièrement espéré que des pays auront acquis de l'expérience en matière de coopération sous régionale en vue de résoudre les problèmes de développement et de gestion des pêches dans les eaux sous leur juridiction.

Le Comité contribuera à l'atteinte de ces résultats en servant de plateforme de concertation, de recherche de partenaires techniques et financiers et fournira l'assistance nécessaire à la mise en œuvre des activités identifiées. Ainsi les pays pourront initier des actions visant à :

- Développer un système de gestion d'information intégré et de prise de décision pour la gestion des pêches ;
- Elaborer des procédures pour le SCS ;
- Etablir un programme exhaustif destiné au suivi et à l'évaluation des ressources marines vivantes ;
- Formuler des stratégies régionales pour une gestion à long terme des ressources ;
- Concevoir des arrangements pour assurer le bien être des pêcheurs à petite échelle (en matière de migration des pêcheurs, de sécurité en mer et de commercialisation des produits de la pêche) ;
- Harmoniser la réglementation des pêches ;
- Renforcer la collaboration en matière de gestion des pêcheries.

VII. CONDITIONS DE REALISATION

La réalisation de ce programme est assujettie à un certain nombre de conditions. Outre les risques naturels qui pourraient survenir, les pays membres devront accepter de collaborer avec le Secrétariat Général du Comité. Pour ce faire, ils devront honorer à temps leurs contributions au budget et doter le Comité en équipements et en personnel.

Conformément à son mandat, le Comité Consultatif et de Coordination devra assister le Secrétariat à lever les blocages ou retards qui pourraient survenir dans la mise en œuvre de ce programme.

VIII. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

COMPOSANTES / ACTIVITES	PERIODE				RESPONSABLES ET COMMENTAIRES
	T1	T2	T3	T4	
COMPOSANTE 1: Amélioration du cadre de gestion des stocks partagés.					
Activité 1 : Evaluer les tendances en matière d'abondance des stocks halieutiques et les conséquences de la pêche dans le cadre du projet Fish Code STF					Projet FAO FishCode STF / Groupe de Travail/ SG du Comité
Activité 2 : Publier les résultats et recommandations des réunions techniques					
Activité 3 : Fournir des appuis techniques en vue du renforcement des arrangements institutionnels pour la gestion des pêches, et pour leur mise en œuvre.					
COMPOSANTES 2 : Amélioration du système de suivi, contrôle et surveillance					
Activité 1 : Etablir un accord sur les termes et conditions minimum de collaboration					Groupe de Travail / SG du Comité / Partenaires.
Activité 2 : Etablir et échanger la liste des navires inscrits et autorisés dans chaque pays					
Activité 3 : Préparer à la mise en œuvre des dispositions des mesures contraignantes de l'Etat du Port					
COMPOSANTE 3 : Revue des politiques et méthodes de gestion des pêches et ajustements proposés					
Activité 1 : Faire la revue du secteur ou de politiques de pêche spécifiques ; et identifier des stratégies pertinentes ainsi que des choix politiques pour éliminer les contraintes,					Mise en œuvre du TCP pour le PAS.
Activité 2 : Evaluer les éventuelles options et recommandations, avec une attention particulière à leurs conséquences sur les moyens d'existence des pêcheurs et autres parties prenantes					
Activité 3 : Publier des résumés sommaires comme requis ou appropriés					Activité prioritaire 2
COMPOSANTE 4 : Améliorer à la compréhension de questions spéciales importantes à la gestion durable des pêches dans la sous région					
Activité 1 : Rechercher des partenaires pour la mise œuvre des actions de suivi des pêcheurs migrants; leur impacts sur les pêcheries et améliorer leurs conditions de travail dans les pays hôtes					
Activité 2 : Entreprendre des études de coûts et de rentabilité (filère crabe)					
Activité 3 : Organiser des sessions de formation sur les changements climatiques et leurs impacts dans le secteur des pêches.					
Activité 4 : Mener une étude de faisabilité et sensibiliser les acteurs sur la mise en place des aires marines protégées dans la sous région.					

COMPOSANTES 5 : Améliorer la coopération sous régionale et assurer une gestion durable des pêches					
Activité 1 : Effectuer des missions de préparation et d'organisation des rencontres programmées					Secrétaire Général du Comité
Activité 2 : Participer aux rencontres programmées par les organisations régionales de gestion des pêches : COPACE, ICCAT, UEMOA, COMHAFAT, etc.					
Activité 3 : Formaliser les relations de coopération entre les organisations de la région : UEMOA, GCLME, CEDEAO, etc.					
Activité 4 : Rechercher des financements : ASDI, Banque Mondiale, UEMOA, CEDEAO, UE, etc.					
Activité 5 : Planifier les sessions de la conférence ministérielle et des réunions du comité de coordination consultatif					
Activité 6 : Organiser des sessions et des réunions techniques					
Activité 7 : Faire le suivi et le rapport sur l'état de la mise en œuvre des décisions et des recommandations.					

Annexe 7 : Budget 2010 du Secrétariat du CPCO

INTRODUCTION

Le budget du Comité comprend les contributions obligatoires des Etats membres et des appuis financiers identifiés auprès des partenaires.

Il faut signaler qu'en raison de la faible mobilisation des ressources attendues des Etats membres au budget de l'exercice précédent, les principaux postes de dépenses d'équipement et de fonctionnement ont été pour la plus part reconduits.

Tandis que les charges liées à la mise en œuvre des projets d'appui du Comité vont enregistrer une nette progression dans le cadre de la mise en œuvre du TCP notamment les chapitres liés au recrutement des consultants, voyages et frais de séjour des consultants lors de l'organisation des réunions techniques et sessions de validation des résultats des différentes activités.

A – CONTRIBUTION ATTENDUE DES ETATS MEMBRES

Il s'agit des appuis sollicités auprès des Etats membres afin de fournir les moyens de fonctionnement au Secrétariat :

EQUIPEMENTS NON CONSOMMABLES

1- Un véhicule (40.000 US\$)

Le budget au titre de l'équipement prévoit un véhicule du Secrétariat Général du Comité.

Il est indispensable de doter le secrétariat du Comité d'un véhicule de type 4X4.

2- Autres équipements complémentaires de bureau (15.000 US\$)

En dehors des efforts du Ghana pour l'ouverture du bureau, il convient de le doter en équipements complémentaires notamment :

- un ordinateur portable	3.000 US\$
- une photocopieuse	5.000 US\$
- un rétroprojecteur avec accessoires	4.000 US\$
- de petits équipements de bureau	3.000 US\$

EQUIPEMENTS CONSOMMABLES

Fournitures de bureau consommables (10.000 US\$)

Paquets de rames, lots de stylos à bille, crayons, feutres, règles, encre, fiches multiples, etc.

REMUNERATION DU PERSONNEL (55.000 US\$)

Conformément à l'article 11(3) de la Convention, le gouvernement de la Côte d'Ivoire est responsable du salaire de base du Secrétaire général et le Comité devrait fournir les allocations complémentaires conformément à la grille salariale et autres avantages adoptés lors de la Conférence d'Abidjan, en 2008.

Sur cette même base, les prévisions des salaires et des allocations ont été faites pour le reste du personnel. La rémunération des salaires et des allocations est à prévoir ainsi sur la base du personnel attendu du Secrétariat qui comprend :

- Le Secrétaire général
- Une (1) secrétaire bilingue
- Un (1) agent administrateur et financier
- Un (1) chauffeur.

La rémunération de ce personnel (salaires et allocations correspondantes) est estimée à 55.000 US\$/an.

VOYAGES OFFICIELS (10.000 US\$)

Ces voyages couvrent la participation du personnel du Secrétariat aux rencontres initiées par les Etats membres ou partenaires d'appui au secteur des pêches dans la sous région.

FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT

Le Comité devra également prendre en charge les frais généraux du Secrétariat. Ceux-ci incluent :

1- Carburant et entretien du véhicule du secrétariat

Une prévision de consommation moyenne trimestrielle de carburant et des charges d'entretien pour le véhicule du Secrétariat pour un montant de 10.000 US\$.

2 - Production, publications et abonnements aux revues et site internet spécialisés (5.000 US\$)

L'accès à la majorité des revues spécialisées ou sites Web nécessite des frais d'abonnement. Ainsi, le Secrétariat pourrait s'abonner à au moins deux (2) sites et trois (3) revues.

De même le Secrétariat prévoit des charges de traduction, de publication et d'édition des résultats de toutes les activités principales.

APPUI TECHNIQUES (25.000 US\$)

Le CPCO prendra à sa charge les frais de déplacement des membres du Secrétariat et des consultants à l'intérieur des Etats membres et pour tous les frais additionnels afférents à la facilitation de la mise en œuvre du projet d'appui au CPCO et du TCP d'élaboration du plan d'Action Stratégique (PAS).

De plus les charges liées à la préparation des supports techniques et didactiques des réunions techniques, des groupes de travail et de formation ainsi que leur traduction, seront assurées par ce chapitre.

 **Au total la contribution des Etats membres est estimée à 170.000 US\$.**

Cette contribution se répartit entre les Etats selon la méthode de calcul adoptée à la réunion d'Abidjan de 2008, à savoir :

- 60 % équitable entre les Etats
- 40 % au prorata des productions moyennes des pêches selon les statistiques de la FAO, sur la période de 2005 à 2007.

Le système de partage pour la contribution des Etats s'établit comme suit :

Pays	Productions (tonnes)	Pourcentage
Bénin	9 119	1,4
Côte d'Ivoire	26 364	4,0
Ghana	284 422	43,5
Liberia	9 529	1,5
Nigeria	305 791	46,7
Togo	19 176	2,9
Totaux	654 401	100

Il en résulte la répartition qui suit :

Pays	Montant fixe (60%)	Montant variable (40%)	Total US\$ (100%)
Bénin	17 000	950	17 950
Côte d'Ivoire	17 000	2 720	19 720
Ghana	17 000	29 580	46 580
Liberia	17 000	1 020	18 020
Nigeria	17 000	31 760	48 760
Togo	17 000	1 970	18 970
Totaux	102 000	68 000	170 000

ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS DES ANNEES 2008 et 2009

Conformément aux dispositions de la Convention du Comité, les contributions des Etats sont obligatoires. Aussi espérons-nous enregistrer le paiement des arriérés de contributions dus par les Etats membres durant l'exercice 2010, soit :

- ✚ Soit un arriéré de contributions total de 311.250 US\$.

B- CONTRIBUTIONS ATTENDUES DES PARTENAIRES

Ces contributions sont mobilisées sur la base des documents de projets approuvés par les donateurs. Les postes de dépenses excluent les charges quotidiennes de fonctionnement et les frais du personnel du Secrétariat. Ainsi sont prises en compte les rubriques suivantes :

- *Recrutement de consultants internationaux :*

Les projets prévoient le recrutement de consultants internationaux pour la revue du secteur et la fourniture de conseils sur les thèmes principaux et stratégiques identifiés.

- *Contribution des Services de conseils techniques et juridiques :*

Des conseils techniques seront fournis au CPCO par le service de Législation et des Droits Juridiques (LEGN) de la FAO pour revoir et faire des propositions d'adaptation de certains textes : conventions, statut, règlement intérieur, etc.

- *Recrutement de Consultants/Experts nationaux/régionaux :*

Des spécialistes en gestion, aménagement et surveillance (Registres/VMS) des pêches pour l'élaboration des diagnostics nationaux seront recrutés dans chaque pays en une mission (enquêtes, analyses, suivi et formation).

- *Voyages officiels*

Il s'agit des frais de déplacements effectués à l'intérieur des pays membres par l'équipe des projets et les Experts nationaux et internationaux pour les réunions de validation des diagnostics et analyses divers.

- *Frais généraux et frais directs de fonctionnement*

Cette rubrique comprend les frais généraux de fonctionnement du projet, y compris de publication des rapports des consultants et des réunions/ateliers.

- *Organisation d'ateliers techniques et de formation*

- Des ateliers seront organisés de manière participative sur des thèmes majeurs pour les Etats membres du CPCO (bonne gouvernance / aménagement des pêches, SCS et planification / formulation de projets d'intérêt commun) et permettront également de faire valider les différentes missions et études diagnostics des pêches établies au niveau de chaque pays dans le cadre des groupes de travail.
- Une consultation des donateurs pour un appui à la mise en place des programmes et projets est prévue.

Les contributions attendues des partenaires au titre de 2010 seront issues des projets et appuis suivants :

- (i) Le Projet d'appui au CPCO financé par la Coopération Suédoise (SIDA) suite à l'accord de financement signé entre la FAO et le SIDA, le 27 juin 2008.**

Il s'agit de la mobilisation du reliquat des ressources financières précédemment allouées pour la mise en œuvre des activités techniques du Comité au titre de l'exercice 2009. La date de clôture de ce financement, initialement fixée au 31 décembre 2009, a été prolongée à juin 2010.

-  **Le montant disponible est estimé à 20.000 US\$.**

- (ii) Financement NEPAD-Programme Pêche pour l'Afrique (PAF)**

Le CPCO et le Programme PAF du NEPAD ont décidé de collaborer dans la mise en œuvre de la composante lutte contre la pêche illicite. Ainsi un financement est accordé au lancement des activités du Groupe de travail sur la pêche illicite du CPCO.

-  **Le montant au démarrage est de 20.000 US\$.**

- (iii) Financement FAO / TCP d'élaboration du Plan d'Action Stratégique (PAS) du CPCO**

La FAO à travers ce TCP vise à appuyer le CPCO pour la préparation d'un Plan d'Action Stratégique et d'un programme d'action régional couvrant la période 2010 - 2020.

 **Le montant de la dotation est de 220.000 US\$.**

CONCLUSION

Le budget global du Comité au titre de l'exercice 2010 est **430.000 US\$** dont la somme de **260.000 US\$** disponible auprès des partenaires est destinée à la mise en œuvre des activités techniques identifiées au niveau des projets d'appui au CPCO. Cette contribution des partenaires pourrait s'accroître avec le cofinancement de certaines activités par plusieurs partenaires.

La contribution obligatoire des Etats membres à ce budget est estimée à **170.000 US\$** et est indispensable à la poursuite de la mission de représentation du Secrétaire, de la mobilisation des appuis des partenaires, de l'équipement du Siège en matériel roulant et de la coordination de l'ensemble des activités des projets d'appui au titre de cet exercice 2010.

Enfin, les Etats membres sont priés de bien vouloir honorer leurs engagements à travers le paiement régulier des arriérés de contributions dus au Comité et estimés à **311.250 US\$**.

Annexe 8 : Déclaration d'Accra sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

Nous, Ministres en charge des pêches des Etats membres du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO)

Réunis à Accra, au Ghana, le 18 décembre 2009, lors de la troisième session ordinaire de la Conférence Ministérielle du CPCO ;

Rappelant les droits et obligations des Etats tels que contenus dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, signée le 10 décembre 1982, ratifiée par l'ensemble des Etats membres du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée ;

Nous référant à l'article 5 de la Convention portant création du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée relatif aux objectifs du CPCO, notamment la préservation et l'utilisation optimale des ressources halieutiques ;

Conscients de la nécessité d'une coopération entre les pays côtiers en matière de protection, de préservation et de gestion des ressources halieutiques dans le Centre Ouest du Golfe de Guinée, et de la nécessité de promouvoir le développement de nos industries nationales de pêche ;

Reconnaissant l'importance croissante des ressources halieutiques pour le développement socio-économique durable des Etats de la sous région, pour la réduction de la pauvreté et pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations ;

Reconnaissant pleinement les objectifs et les principes du Code de conduite pour une pêche responsable et les dispositions spécifiques de l'Accord des Nations Unies de 1995 relatif aux stocks chevauchants et grands migrateurs et de l'Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de 1993 visant à favoriser le respect des navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion ;

Reconnaissant pleinement les objectifs et principes du plan d'Action international de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée adopté par le Comité des pêches (COFI) de la FAO lors de sa vingt-quatrième session, et les responsabilités de la communauté internationale vis-à-vis de cette pratique ;

Profondément préoccupés par l'intensification des opérations de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux sous juridiction des Etats membres du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée et les préjudices causés aux économies nationales et régionales par cette pratique ;

Notant qu'il est dans l'intérêt mutuel des Etats membres du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée de coopérer dans l'exercice de leurs droits souverains sur les eaux maritimes relevant de leurs juridictions respectives ;

Déterminés à protéger par un contrôle strict et une surveillance efficace les activités des navires de pêche opérant dans la sous-région pour le bénéfice des générations actuelles et futures ;

Décidons de mobiliser tous les moyens à notre disposition pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la sous-région ;

Décidons d'adhérer pleinement au plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en adoptant un Plan régional de lutte contre la pêche INN et son plan d'opérationnalisation ;

Mandatons le Président en exercice et le Secrétaire Général à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du plan régional du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;

Demandons aux Etats membres de s'assurer que les navires battant leurs pavillons ne s'adonnent pas à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;

Lançons solennellement un appel à la communauté internationale à continuer à apporter son appui aux Etats membres du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée dans leur combat contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Fait à Accra, Ghana, le 18 décembre 2009

Déclaration du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Bénin

Lue par

M. Denagnon Luc GNITASSOUN, Directeur Adjoint des pêches

Excellence Monsieur le Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de Côte d'Ivoire

Excellence Monsieur le Ministre en charge des pêches du Ghana

Messieurs les Représentants des Organisations Régionales et Internationales et des projets/programmes sous régionaux et régionaux

Messieurs les Experts

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un agréable plaisir de prendre la parole au nom de la délégation du Bénin à l'occasion de cette 3^{ème} session de la Conférence des Ministres des pays membres du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO).

Je voudrais dans un premier temps m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous adresser, aux noms du peuple béninois et au nom de son *Président* ainsi qu'à mon nom propre, mes plus vifs remerciements au *Président de la République du Ghana* et au peuple ghanéen pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité légendaires dont la délégation béninoise a fait l'objet depuis notre arrivée à Accra le 15 décembre 2009.

Excellences Messieurs les Ministres,

Permettez-moi de saisir cette occasion pour présenter mes chaleureuses félicitations au Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire, Président en exercice du CPCO pour les résultats encourageants que notre organisation a enregistrés au cours de son mandat.

Mes remerciements vont également au Secrétaire Général du CPCO pour les efforts considérables faits pour la mise en œuvre des activités programmées malgré les faibles moyens dont dispose l'organisation.

C'est aussi le lieu pour moi de remercier tous les pays membres du CPCO pour leurs diverses contributions au profit de notre organisation commune.

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Experts,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

La pêche présente une importance socio économique considérable dans notre sous région malgré la faiblesse des captures enregistrées comparée à d'autres sous régions.

En effet, la pêche constitue non seulement une source de protéines pour les populations, mais aussi un secteur qui contribue à la création d'emplois et à la génération de revenus, par conséquent, une source de création de richesse.

Cependant, force est de constater que le secteur de la pêche est aujourd'hui confronté aux problèmes de la gestion durable des ressources et surtout la pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui engendrent des pertes énormes à nos pays chaque année et mettent en mal toutes les tentatives de gestion durable des ressources.

Ces problèmes ne pourront trouver de solutions efficaces et durables que si nous harmonisons nos politiques et nos réglementations pour une gestion concertée de nos ressources au sein d'un cadre sous régional comme le CPCO.

*Messieurs les Ministres,
Honorables Invités,*

Le CPCO est une jeune organisation a besoin de l'appui de tous les Etats membres et aussi des Partenaires Techniques et Financiers pour son accompagnement à l'atteinte de ses objectifs.

Qu'il me soit donc permis de rappeler que, la prospérité de notre organisation dépendra de la volonté politique des pays membres. En tout cas, le Bénin compte beaucoup sur le CPCO pour l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques de la sous région. Par ma voix, le Bénin s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter au Secrétaire Général l'exercice de sa fonction par le paiement de sa contribution et la participation aux travaux des divers groupes techniques mis en place.

Aussi, voudrais-je témoigner ma profonde gratitude aux partenaires bilatéraux et multilatéraux qui œuvrent inlassablement à nos côtés, notamment la FAO pour leur soutien technique et financier au CPCO depuis sa création.

Messieurs les Ministres,

Je ne saurais terminer mon propos sans présenter pour l'année nouvelle qui s'annonce, mes meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de succès à vous-même, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers et plein succès au CPCO.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Déclaration du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Togo

Lue par

Dr Domtani ALI, Directeur des Pêches et de l'Aquaculture

Excellence, Monsieur le Président en exercice de la Conférence des Ministres du CPCO

Excellences, Messieurs les Ministres en charge des pêches du CPCO

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Sous Régionales, Régionales et Internationales

Mesdames et Messieurs, les Représentants des Organisations Non Gouvernementales

Mesdames et Messieurs les Experts

Honorables Invités

Mesdames et Messieurs, à vos rangs et grades respectifs,

C'est pour moi un grand honneur et un agréable plaisir de prendre la parole à l'occasion de la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence Ministérielle des pays membres du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO).

Je voudrais avant toute chose, adresser aux noms du *Président de la République Togolaise, S. E. Faure Essozimna GNASSINGBE*, du Premier Ministre, du Gouvernement et du peuple Togolais ainsi qu'à mon nom propre, mes plus vifs remerciements au *Président de la République du Ghana, S.E. Pr John Atta Mills* et au peuple ghanéen pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité légendaire dont la délégation Togolaise a fait l'objet depuis son arrivée au Ghana.

Excellences Messieurs les Ministres,

Permettez-moi de remercier les pays frères, membres du CPCO pour leurs contributions dans des domaines variés au bon fonctionnement de notre Comité.

Qu'il me soit permis de présenter un hommage particulier au Ministre des Productions Animales et des Ressources Halieutiques de Côte d'Ivoire pour les résultats encourageants que notre organisation a enregistrés au cours de son mandat.

Mes remerciements vont également au Secrétaire Général de notre Comité pour les bons et loyaux services qu'il ne cesse de rendre à l'organisation malgré les moyens humains, matériels et financiers très limités dont il dispose.

Mesdames et Messieurs,

La filière pêche occupe une place importante dans l'économie de nos Etats. Elle est source de revenus et occupe une main d'œuvre importante, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Au Togo l'importance de la pêche n'est donc plus à démontrer. Elle contribue pour 4% au PIB du secteur primaire et emploie plus de 22.000 personnes.

La production annuelle est d'environ 25.000 tonnes et couvrent une partie des besoins nationaux. Le poisson constitue la principale source de protéine animale la plus appréciée et la plus accessible à toutes les couches socioprofessionnelles de la population Togolaise.

C'est dire combien le poisson et le secteur de la pêche sont très importants pour le Gouvernement et le peuple Togolais dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et d'atteinte de la sécurité alimentaire surtout au niveau des couches les plus vulnérables. A cet effet, d'importants projets d'investissements dans l'aquaculture, de suivi statistique des pêches et d'aménagement de certaines pêcheries sont inscrits au titre du programme d'investissement public 2010.

Pour la mise en œuvre efficace de ces projets, le Gouvernement Togolais a entrepris des réformes institutionnelles qui ont abouti à la création de la « Direction des Pêches et de l'Aquaculture » et à la nomination d'un Directeur.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes conscients que le développement de la pêche est confronté à d'innombrables contraintes. Il s'agit, entre autres, du changement climatique, de la pollution des eaux, de la pêche illégale et de la migration des pêcheurs avec toutes les conséquences que cela comporte et qu'aucun pays ne peut y faire face tout seul.

Ce n'est qu'au sein des regroupements régionaux ou sous-régionaux que les solutions plus durables pourront être appréhendées. C'est le lieu de reconnaître les mérites du CPCO d'être un outil de développement d'une politique commune en matière de gestion des ressources halieutiques.

Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres,

Honorables invités

Permettez-moi de faire remarquer que la vie de notre organisation dépend de ses activités et réunions qui nécessitent beaucoup de moyens financiers.

Le Gouvernement Togolais ne ménagera aucun effort pour apporter à notre jeune organisation de pêche les moyens dont elle a besoin pour son fonctionnement et relever les grands défis du secteur de la pêche.

Je voudrais, au nom du Gouvernement de la République Togolaise, témoigner toute notre profonde gratitude aux partenaires traditionnels du CPCO notamment la FAO et l'Agence Suédoise pour le Développement International pour leurs soutiens techniques et financiers qui n'ont jamais fait défaut. Nous les encourageons à apporter toujours leur concours et lançons un appel aux autres partenaires techniques et financiers à apporter leur appui au CPCO.

Je ne saurais terminer mon propos sans présenter pour l'année nouvelle mes meilleurs vœux de bonne santé, de paix et de bonheur familial pour vous-mêmes et à vos familles respectives.

Je vous remercie.